



Schéma directeur de la vie étudiante 2024-2028

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Ce schéma a été adopté par la CFVU et le CA de l'université,
respectivement le 15 et le 24 octobre 2024.

Sommaire

CHAPITRE 1 : LES ENJEUX DU SCHEMA DIRECTEUR 2024-2028	p. 3
1) L'ambition de la politique de vie étudiante de l'université	p. 3
2) Le premier schéma directeur de la vie étudiante de Paris 1	p. 3
2.1) La nécessité d'établir un schéma directeur	p. 3
2.2) La méthode d'élaboration	p. 4
2.3) Les objectifs prioritaires et les leviers d'action identifiés	p. 6
CHAPITRE 2 : LE CADRE ACTUEL ET LES CONDITIONS DE LA VIE ETUDIANTE	
A PARIS 1	p. 8
1) Le contexte : des étudiants de SHS et des campus dispersés	p. 8
1.1) Les caractéristiques de la population étudiante de Paris 1	p. 8
1.2) La vie étudiante sur les campus de l'université	p. 11
2) La politique de vie étudiante : stratégies et actions prioritaires	p. 16
2.1) Les orientations et les textes stratégiques	p. 16
2.2) Les principales actions au service des étudiants	p. 17
3) Les acteurs du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de vie étudiante : des intervenants multiples	p. 20
3.1) Le pilotage	p. 20
3.2) La participation des étudiants	p. 21
3.3) L'appui de différents services et composantes de l'université	p. 21
3.4) Le service (interuniversitaire) de santé étudiante	p. 23
3.5) Les partenaires extérieurs	p. 24
4) Les moyens financiers	p. 25
4.1) Les ressources de l'établissement	p. 25
4.2) La CVEC	p. 25
4.3) Quelques moyens complémentaires	p. 25
5) Les besoins et les évolutions à prévoir	p. 26
5.1) Améliorer la qualité des processus et procédures de la politique de vie étudiante	p. 26
5.2) Améliorer la prise en compte de la diversité des étudiants et des campus dans l'élaboration de la politique de vie étudiante	p. 29
CHAPITRE 3 : LA STRATEGIE DE VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE POUR 2024-2028	p. 32
1) Impliquer davantage les étudiants dans la politique de vie étudiante	p. 32
1.1) Poursuivre et renforcer le travail avec les élus étudiants	p. 32
1.2) Développer la participation des associations et de l'ensemble des étudiants	p. 32
2) Travailler sur les leviers et les moyens de la politique de vie étudiante de l'établissement	p. 33
2.1) Améliorer le pilotage et les procédures internes	p. 33
2.2) Renforcer les partenariats avec le CROUS et les collectivités territoriales	p. 34
2.3) Mieux informer les étudiants	p. 35
3) Agir sur les conditions dans lesquelles les étudiants font leurs études	p. 36
3.1) Renforcer la priorité donnée à la politique de prévention et d'accès aux soins	p. 36
3.2) Poursuivre l'accompagnement social des étudiants	p. 37
3.3) Développer l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité à Paris 1	p. 38
3.4) Renforcer la lutte contre les discriminations et l'accueil des publics spécifiques	p. 39
3.5) Améliorer l'offre de restauration	p. 39
3.6) Développer les espaces de travail et de détente dédiés aux étudiants	p. 40
4) Favoriser les activités étudiantes et dynamiser la vie de campus	p. 41
4.1) Développer les enseignements de sport financés par la CVEC	p. 41
4.2) Accroître l'accès à des activités culturelles et artistiques	p. 42
4.3) Dynamiser la vie associative étudiante	p. 42
4.4) Visibiliser la valorisation de l'engagement étudiant	p. 43
4.5) Faciliter les événements portés par la communauté universitaire	p. 44
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE DE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR	p. 45
ANNEXES	p. 46
Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés dans le cadre de la préparation du schéma	p. 46
Annexe 2 : Compte rendu du « focus group » organisé le 9 novembre 2023	p. 47
Annexe 3 : Principaux résultats de l'enquête adressée aux étudiants de Paris 1 (avril 2023)	p. 49

Les politiques publiques de « vie étudiante » ont pour objectif la réussite et l'épanouissement de tous les étudiants, quelles que soient leur origine et leurs ressources à l'arrivée à l'université. Au sein de Paris 1, l'attention aux conditions d'études, qui existait de longue date, s'est grandement renforcée depuis la crise du covid et demande désormais d'être mise en perspective et planifiée grâce à un schéma directeur pluriannuel.

1) L'ambition de la politique de vie étudiante de l'université

La notion de « vie étudiante » peut avoir des acceptions variées mais renvoie globalement aujourd'hui aux conditions d'études et de travail des étudiants ainsi qu'aux engagements et activités extracurriculaires qu'ils peuvent avoir tout au long de leur parcours universitaire. Ce qu'on nomme parfois aussi l'« expérience étudiante » correspond donc, d'une part, aux conditions sociales et économiques dans lesquelles les étudiants font leurs études (financement global, état de santé, logement, restauration) et, d'autre part, aux événements et activités auxquels les étudiants participent en plus des enseignements prévus dans leur cursus (notamment dans les domaines culturel, sportif et associatif¹).

L'objectif des « politiques publiques de vie étudiante », qui ont d'abord été portées en France par le réseau des œuvres universitaires (le « CNOUS » et les « CROUS ») et auxquelles les universités ont été de plus en plus associées depuis les années 1990 et encore plus depuis la crise sanitaire liée au covid 19, est de donner à tous les étudiants, quelles que soient leurs origines et le milieu social dans lequel ils évoluent, des conditions de vie et de travail satisfaisantes afin de favoriser leur réussite académique et leur épanouissement personnel. Une vie étudiante de qualité est en effet un facteur fondamental de réussite dans le parcours d'un étudiant.

C'est donc dans le but d'améliorer l'« expérience étudiante » et de favoriser la réussite académique et l'épanouissement des étudiants que ce premier schéma directeur de la vie étudiante de Paris 1 a été conçu. Il s'inscrit dans le prolongement des actions de vie étudiante menées de longue date par l'établissement, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels du territoire concernés par la vie étudiante.

2) Le premier schéma directeur de la vie étudiante de Paris 1

2.1) La nécessité d'établir un schéma directeur

Trois raisons principales rendent nécessaire l'établissement d'un premier schéma directeur de la vie étudiante pour Paris 1.

¹ Sur la « vie étudiante », voir les analyses qui sont proposées par l'« Observatoire national de la vie étudiante » (OVE) depuis sa création en 1989 (<https://www.ove-national.education.fr>).

Premièrement, l'engagement de l'établissement pour l'amélioration des conditions d'études de ses étudiants, qui a été fortement développé depuis la pandémie covid 19 en 2020, rend cruciale l'élaboration d'un document stratégique de vie étudiante. La multiplication des actions de lutte contre la précarité et l'isolement d'une partie de la population étudiante depuis le début de la crise sanitaire, rend indispensable un bilan de ces actions tout en traçant des perspectives pour les années à venir.

Deuxièmement, la création par la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) de 2018 d'une « contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé » (article L. 841-5 du code de l'éducation) a mis d'importants moyens financiers à disposition des universités pour leur politique de vie étudiante, ce qui oblige en retour les établissements à rendre compte de l'utilisation de cette nouvelle taxe et à mettre en œuvre une véritable stratégie de vie étudiante.

Troisièmement, enfin, le schéma directeur de la vie étudiante devient un texte, sinon obligatoire, du moins fortement attendu par les autorités de tutelle des universités. Mentionné par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013 (dite loi Fioraso²), le schéma directeur de la vie étudiante est présenté comme l'un des éléments essentiels du suivi des universités dans une note de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) de 2021 : « Dans le cadre de leur contrat pluriannuel, tous les établissements ne se sont pas nécessairement dotés d'un schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant. Ils sont donc invités à structurer un schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant qui soit le reflet des actions programmées dans le cadre du pilotage de la CVEC, et qui se place en articulation avec les conférences territoriales académiques et avec les actions menées de façon locale. Le dialogue stratégique et de gestion annuel permettra le suivi de ce schéma directeur qui pourra ensuite être intégré dans le prochain contrat³. »

Tous ces éléments se conjuguent donc pour souligner la nécessité pour Paris 1, comme pour les nombreuses autres universités qui n'ont pas encore à cette date de schéma directeur de la vie étudiante, de se doter en 2024 d'un tel texte programmatique.

2.2) La méthode d'élaboration

La réflexion sur ce premier schéma directeur a été conduite de septembre 2023 à l'automne 2024 (date de la présentation du schéma devant la CFVU et le CA de l'établissement).

- La supervision de ce travail a été menée par la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et la direction des études et de la vie étudiante

² Article L. 718-4 du code de l'éducation : « L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. » Un projet d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale réunissant toutes les COMUE et les CROUS d'Île-de-France a été élaboré en 2017, avec pour objectif de dresser un état des lieux, mais il s'est révélé peu opérationnel au niveau de chaque établissement.

³ Annexe 3 de la note d'octobre 2021 consacrée à la mise en œuvre du « Dialogue stratégique et de gestion 2022 ».

(DEVE), qui se sont appuyées pour ce faire sur un comité de pilotage spécifique. Ce comité chargé du suivi de l'élaboration du schéma était composé de la vice-présidente de la CFVU en charge de la vie étudiante (VP CFVU VE), des vice-présidents étudiants (VPE), du vice-président chargé du patrimoine mobilier et immobilier, des directions de la DEVE, du patrimoine (DPI), de la logistique (DL) et de la communication (Dircom). Des personnels du pôle vie étudiante (PVE) de la DEVE et de l'observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE) de la direction Partenariat Entreprises Insertion professionnelle (DPEIP) ont été ponctuellement invités à participer aux discussions. Ce comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises entre septembre 2023 et septembre 2024.

- L'établissement d'un diagnostic et l'évaluation des attentes et des besoins en matière de vie étudiante ont constitué les deux démarches centrales qui ont guidé l'élaboration de ce schéma. Elles se sont fondées sur une large concertation avec les étudiants et les personnels les plus concernés :

- Échanges et entretiens avec des acteurs clés de la vie étudiante au sein de l'université : lors de la première phase de la réflexion (année universitaire 2023-2024), 24 entretiens ont été réalisés, auprès de différents vice-présidents, directeurs de composantes, responsables de sites, responsables ou membres de services concernés par la vie étudiante, élus étudiants et membres d'associations étudiantes (liste précise en annexe). Le travail de rédaction du texte au début de l'année universitaire 2024-2025 a été l'occasion de nouveaux échanges avec un certain nombre de ces acteurs clés de la vie étudiante à Paris 1.

- Organisation d'un « focus group » avec un échantillon d'étudiants : cette réunion de consultation a été réalisée le 9 novembre 2023 (compte rendu en annexe).

- Diffusion d'une enquête auprès de l'ensemble des étudiants de Paris 1 : cette enquête a été réalisée en ligne du 4 mars au 21 avril 2024, elle était composée de 92 questions réparties, après un premier groupe de questions sur le profil académique du répondant, en dix thématiques (logement, ressources, restauration, espaces de travail et de détente, participation à des fêtes et des événements de campus, santé, activités sportives, ateliers culturels, vie associative et engagement étudiant, canaux d'information privilégiés). 1425 étudiants y ont répondu, soit 3,2 % des étudiants inscrits à l'université en 2023-2024. Les résultats de cette enquête ont été présentés en CFVU en juillet 2024 (voir également la synthèse en annexe⁴).

- Mise à l'ordre du jour du comité permanent de la CFVU : la méthodologie et le texte du schéma ont été discutés à plusieurs reprises par le comité permanent de la CFVU (juin 2023, février et octobre 2024).

- Organisation d'une réunion de discussion à destination des élus étudiants du CA et de la CFVU : cette réunion, qui a eu lieu le 3 octobre 2024, a permis de préciser les axes et les actions présentés dans le schéma.

⁴ Les entretiens, le « focus group » et l'enquête ont été mis en œuvre grâce à un financement obtenu au printemps 2023 dans le cadre du « dialogue de performance » avec le rectorat, qui a permis le recours aux cabinets Solutions Campus et Latitude, spécialisés dans les questions de vie étudiante. La mise en œuvre de l'enquête a été réalisée conjointement par ces cabinets et l'ORIVE de Paris 1, sous la supervision de la vice-présidence CFVU et de la DEVE. Solutions Campus et Latitude ont également participé aux réunions du comité de pilotage du schéma.

2.3) Les objectifs prioritaires et les leviers d'action identifiés

Le travail de bilan, les entretiens, l'enquête et les différentes réunions organisées à l'occasion de la préparation de ce schéma ont permis, d'une part, de dégager quelques axes prioritaires permettant de favoriser la réussite et l'épanouissement des étudiants de Paris 1, et, d'autre part, de réfléchir aux moyens à déployer pour arriver à concrétiser ces ambitions.

Afin de favoriser la réussite et l'épanouissement des étudiants, **trois objectifs prioritaires** ont été identifiés, qui renvoient à la fois aux déclinaisons classiques de toute politique de vie étudiante et à certaines spécificités de la population étudiante et des campus de Paris 1 :

- Le premier objectif consiste à **agir sur les conditions dans lesquelles les étudiants font leurs études**, en se centrant en particulier sur trois éléments : la situation financière des étudiants, leur santé au sens large (accès aux soins, nourriture et restauration) et les espaces dans lesquels ils évoluent à l'université en dehors des cours (espaces de travail et de convivialité sur place).

- Le deuxième objectif vise à lutter contre l'isolement des étudiants et à favoriser leur épanouissement en **développant une offre d'activités extracurriculaires portées par l'université**, en particulier dans les trois domaines suivants : accès à des pratiques sportives et culturelles, encouragement de la vie associative et valorisation de l'engagement étudiant.

- Le troisième objectif n'est pas tant un objectif en soi qu'une condition de déclinaison des deux premiers objectifs : la politique de vie étudiante de Paris 1 doit veiller à construire une expérience étudiante de qualité pour *tous* les étudiants de l'université. L'hétérogénéité sociale et géographique de l'origine des étudiants et la dispersion des campus de l'université font que l'établissement doit tout particulièrement veiller dans sa politique de vie étudiante à **compenser les inégalités** dues aux origines des étudiants ou aux lieux dans lesquels ils suivent leurs cours. Premièrement, il est donc important d'encourager les actions à destination de **trois catégories d'étudiants potentiellement plus fragiles** (catégories qui peuvent se recouper) : les étudiants financièrement précaires (22 % d'étudiants boursiers au sein de l'établissement en 2024), les étudiants internationaux en mobilité individuelle ou encadrée à Paris 1 (13 %) et les étudiants en situation de handicap (2 %). Deuxièmement, il est essentiel de saisir les **opportunités offertes par des campus nouvellement créés** (Lourcine ouvert à la rentrée 2019-2020 et, surtout, La Chapelle dont l'ouverture est prévue pour septembre 2025) et par le **réaménagement** du centre Pierre-Mendès-France (PMF) à partir de 2026, et ce, afin d'offrir aux étudiants de licence, majoritairement présents sur ces sites et issus des trois grandes familles disciplinaires de l'établissement (droit et science politique à Port-Royal-Lourcine, sciences humaines à La Chapelle et économie et gestion à PMF) une vie de campus équivalente quel que soit leur campus, et meilleure que celle que leurs prédécesseurs ont connue.

La bonne réalisation de ces objectifs demande de consolider et **faire évoluer les méthodes de travail et les moyens dévolus à la vie étudiante** au sein de Paris 1, notamment selon les orientations suivantes :

- mieux informer les étudiants sur les sujets de vie étudiante et les solliciter plus régulièrement sur ces questions (participation à la décision, enquête de besoins) ;
- améliorer les conditions et outils de travail du pôle vie étudiante de la DEVE (création d'une plate-forme de vie étudiante, fluidification des procédures, adaptation de la taille de l'équipe à ses missions croissantes, notamment dans la perspective de la nouvelle antenne du pôle prévue sur le campus La Chapelle) ;

- renforcer les collaborations entre les services et les composantes de l'université concernés par les questions de vie étudiante, c'est-à-dire la plupart des services centraux (dont certains sont aussi guidés par un schéma directeur, tel le schéma pluriannuel de stratégie immobilière ou le futur schéma directeur « Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale ») mais aussi les composantes de formation et les bibliothèques ;
- développer les relations avec les partenaires extérieurs concernés par la vie étudiante (CROUS et collectivités territoriales), en particulier pour les thématiques de vie étudiante qui dépassent les moyens et les missions des universités (aide sociale, logement, restauration).

La réalisation de ces objectifs permettra de faire de la politique de vie étudiante de Paris 1 un vecteur d'égalité et de réussite des étudiants, ce qui contribuera également à l'attractivité et au rayonnement de l'université.

CHAPITRE 2 : LE CADRE ACTUEL ET LES CONDITIONS DE LA VIE ETUDIANTE A PARIS 1

Le plan d'action proposé pour les quatre années à venir se fonde sur les conclusions d'une double analyse. Premièrement, l'analyse des caractéristiques de la population étudiante et des campus de Paris 1 à prendre en compte dans la construction de la politique de vie étudiante de l'établissement : quels sont les profils des étudiants ? Quelles sont les particularités des campus ? Deuxièmement, l'analyse de la politique actuelle de vie étudiante de l'établissement (axes stratégiques, réalisations, acteurs, moyens financiers). Ce double état des lieux a permis d'identifier un certain nombre de besoins et, à partir de là, de déterminer les orientations à privilégier pour les années à venir.

1) Le contexte : des étudiants de SHS et des campus dispersés

1.1) Les caractéristiques de la population étudiante de Paris 1

La population étudiante de Paris 1 est globalement : très féminisée ; plutôt privilégiée, mais avec un nombre non négligeable d'étudiants précaires, voire très précaires ; plus internationale que la population étudiante de la plupart des universités françaises. Ces étudiants semblent par ailleurs plutôt engagés, impliqués dans la vie associative (à l'université ou en dehors). Ils sont une minorité à pouvoir ou vouloir faire régulièrement du sport ou, surtout, pratiquer une activité culturelle au sein de l'université.

- Nombre total d'étudiants :

En **2023-2024**, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne comptait **44 010 étudiants**⁵ (hors IAE⁶).

- Taux de féminisation :

En 2023-2024, le taux de féminisation de Paris 1 était de **63 %**.

Ce taux est légèrement plus élevé que le taux moyen de féminisation des universités françaises puisque les femmes y représentaient 58 % des effectifs étudiants en 2022-2023, mais il est dans la norme des taux de féminisation observés dans les universités de sciences humaines et sociales (70 % de femmes en lettres et sciences humaines, 62 % en droit et en économie⁷).

- Nombre d'inscrits par niveau de diplôme (en 2023-2024) :

24 085 (55 %) en licence,

11 510 (26 %) en master,

2 086 (5 %) en doctorat,

6 329 (14 %) hors cursus LMD (DU, préparations à différents concours...).

⁵ Les chiffres concernant les étudiants de l'établissement sont issus des données récoltées par la DEVE.

⁶ En 2023-2024, l'IAE comptait 2695 étudiants, répartis de la façon suivante : 23 en licence professionnelle, 2596 en master, 76 en doctorat.

⁷ Les chiffres nationaux indiqués sont issus de l'enquête « Repères 2023 » de l'OVE.

- Étudiants boursiers sur critères sociaux :

En 2023-2024, l'université a accueilli **22 %** de boursiers.

Ce taux de boursiers est bien inférieur au taux moyen observé dans les universités ces dernières années (41 % en 2021-2022, 39 % en 2022-2023⁸). Remarquons néanmoins que la proportion de boursiers est équivalente ou supérieure au niveau national dans certaines composantes de Paris 1 (51 % au sein de l'Institut d'administration économique et sociale, 35 % à l'École de management en 2023-2024).

- Étudiants internationaux :

En 2023-2024, 8951 étudiants de **nationalité étrangère** étaient inscrits à l'université, soit **20 %** du total des étudiants.

La majorité de ces étudiants sont des **étudiants en mobilité** qui arrivent à Paris 1 en même temps qu'ils arrivent en France : 5846 étudiants, soit **13,2 %** des effectifs étudiants de l'université, ce qui représente une proportion sensiblement supérieure à la moyenne nationale puisque les étudiants étrangers en mobilité internationale représentaient 12,8 % des effectifs des universités françaises en 2022-2023⁹. La plus grande partie de ces étudiants en mobilité sont des étudiants qui arrivent en France pour une **mobilité individuelle** (5207 en 2023-2024¹⁰). Les étudiants en **mobilité encadrée entrante** pour un semestre ou une année à Paris 1 représentent une part très réduite des étudiants internationaux de l'université (ils étaient 639 en 2023-2024).

- Publics spécifiques :

Parmi ces publics, on notera notamment un nombre non négligeable d'étudiants en situation de handicap et d'étudiants exerçant une activité rémunérée en parallèle de leurs études.

En 2023-2024, 1072 étudiants ont ainsi été reconnus en **situation de handicap**, soit **2 %** des effectifs étudiants de l'établissement, ce qui correspond exactement à la part représentée par les étudiants en situation de handicap au sein des effectifs étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Ces étudiants étaient 574 en 2018-2019 à Paris 1, on observe donc une augmentation de 87 % en 6 ans, ce qui est sensiblement plus élevé que la moyenne observée dans l'ensemble des universités pour la même période (12,5% par an), mais qui est typique des filières de sciences humaines et sociales¹¹.

En 2023-2024, une proportion relativement réduite d'étudiants ont bénéficié d'aménagements d'études au titre de la charte de l'**étudiant en activité professionnelle** de l'université, conditionnant les aménagements à un contrat de travail pour une quotité d'un minimum de 120 heures sur le semestre universitaire soit l'équivalent de 10 heures par semaine. Les études de l'ORIVE et l'enquête menée au printemps 2024 dans le cadre de ce schéma dessinent néanmoins une réalité de l'emploi étudiant plus diffuse. Selon ces analyses, ce serait environ un tiers des étudiants de l'université qui exerceraient une activité rémunérée pendant l'année universitaire (hors vacances d'été), occasionnelle pour la moitié d'entre eux ou

⁸ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_03/l_aide_sociale_aux_etudiants/

⁹ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_16/les_etudiants_en_mobilite_internationale_dans_l_enseignement_sup_erieur/

¹⁰ Ce chiffre correspond aux étudiants qui déclarent être inscrits à Paris 1 après avoir obtenu un diplôme à l'étranger (diplôme du secondaire ou diplôme universitaire). Parmi cet ensemble, la DRI recense 3173 étudiants arrivant via la procédure de demande d'admission préalable (DAP) et Études en France.

¹¹ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_14/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_sup_erieur/

régulière pour l'autre moitié¹². Ce chiffre est important mais inférieur à la moyenne nationale (44 %¹³).

- Conditions de logement, alimentation et état de santé :

Les conditions de logement (environnement de travail, coût, temps de trajet...), l'alimentation et l'état de santé des étudiants ont un impact important sur leur scolarité et leur réussite. Pour les étudiants de Paris 1, les enquêtes de l'ORIVE et l'enquête menée au printemps 2024 mettent en lumière les éléments caractéristiques suivants :

Le **logement** est une préoccupation prégnante pour tous les étudiants. L'accès à un logement propre semble difficile pour la majorité des étudiants de Paris 1 : environ 45 % vivent au domicile des parents ou de l'un d'eux (33% en moyenne au niveau national). Une infime minorité (2 % des répondants de l'enquête de 2024) bénéficie d'un logement du CROUS (7 % au niveau national).

Environ 70 % ont un **temps de trajet** supérieur à 30 minutes (entre 30 minutes et une heure pour 50 % des effectifs, supérieur à une heure pour 20 % des effectifs). Les étudiants de Paris 1 ont donc en moyenne moins de temps disponible que la majorité des étudiants des universités de province qui ont un temps de trajet inférieur ou égal à 30 minutes.

Environ 20 % des étudiants déclarent avoir rencontré, de manière ponctuelle ou régulière, des difficultés financières pour s'**alimenter**. Environ 25 % disent avoir plus globalement des difficultés à financer leurs études, ce qui est sans doute à mettre en rapport avec la part occupée par les dépenses de loyer pour les étudiants parisiens (en moyenne 838 € en 2023-2024) et franciliens (entre 640 € et 776 €), bien plus élevée que la moyenne nationale (576 €).

81 % des étudiants ayant répondu à l'enquête de 2024 s'estiment en bonne **santé** (taux national de 72 %). 85 % affirment avoir un médecin traitant, mais ils sont 34 % à déclarer que ce dernier est éloigné de leur lieu de résidence actuel. Ils sont environ 15% à avoir renoncé à des soins en raison d'un manque de moyens financiers (34 % au niveau national¹⁴).

- Étudiants engagés dans des activités sportives, culturelles ou associatives :

Si l'on combine les données de la DEVE, les études de l'ORIVE et les résultats de l'enquête de 2024, on aboutit aux ordres de grandeur suivants concernant les activités sportives et extracurriculaires des étudiants :

Environ 60 % des étudiants de Paris 1 pratiqueraient une **activité sportive**, ce qui correspond exactement à la moyenne nationale, jugée insuffisante par les pouvoirs publics¹⁵. Environ 14 % des étudiants de l'université le font dans l'un des enseignements sportifs proposés par l'Unité d'enseignement et de formation en activités physique et sportives (UEFAPS), ce qui est en deçà de la moyenne nationale (23 % des étudiants disent utiliser les équipements sportifs de leur établissement).

Environ 30 % pratiqueraient une **activité culturelle** (instrument de musique, théâtre¹⁶...), mais seulement 1 % des étudiants le font dans l'un des ateliers de pratique culturelle organisés par le pôle vie étudiante de la DEVE, ce qui est là aussi inférieur à ce qui

¹² Il est à noter que l'université elle-même est pourvoyeuse d'emplois étudiants adaptables aux rythmes des études. Ainsi les bibliothèques de Paris 1 emploient chaque année une cinquantaine de mentors étudiants à raison de 10 heures par semaine chacun.

¹³ Enquête « Repères 2023 » de l'OVE.

¹⁴ Tous les chiffres nationaux cités dans ce paragraphe sont issus de l'enquête « Repères 2023 » de l'OVE.

¹⁵ <https://www.sports.gouv.fr/pratique-sportive-etudiante-signature-d-une-feuille-de-route-partenariale-1814>.

¹⁶ Les comparaisons nationales sont difficiles en raison du manque d'enquêtes précises sur le sujet (<https://publics.hypotheses.org/2786>).

est constaté dans d'autres établissements (15 % des étudiants disent participer à des activités culturelles organisées au sein leur établissement¹⁷) même s'il faut noter que nombre d'établissements supérieurs n'organisent aucune activité culturelle à destination de leurs étudiants (37% des étudiants déclarent que leur établissement ne propose pas d'équipement ou d'activité culturels).

Près de 40 % seraient engagés dans une **association** et un peu plus de la moitié de ces étudiants membres d'une association le seraient au sein d'une association étudiante reconnue de l'université.

1.2) La vie étudiante sur les campus de l'université

La dispersion des sites d'implantation de Paris 1 a pour conséquence une certaine inégalité des étudiants en ce qui concerne l'accès aux services de vie étudiante proposés par l'université : « guichet » du pôle vie étudiante, offre de restauration, espaces de travail ou de détente...

- Cinq grands campus étudiants :

Les composantes et services de l'université sont dispersés sur 22 sites (auxquels s'ajoute de manière temporaire le site de Censier), localisés dans Paris ou en proche banlieue¹⁸. Ce chiffre sera porté à 23 avec l'ouverture du site de La Chapelle à partir de septembre 2025 qui accueillera 3500 étudiants par jour, ce qui libèrera une partie du centre Pierre-Mendès-France (PMF). Le gros des effectifs étudiants est concentré sur une minorité de ces implantations et, si l'on réunit pour l'analyse certains sites géographiques proches (séparés parfois uniquement par quelques centaines de mètres), on peut visualiser cinq grands « campus » étudiants et un sixième ensemble constitué de campus plus petits et éloignés des cinq grands centres étudiants de Paris 1 :

(1) le campus « Quartier latin » (centres Panthéon, Sorbonne, Institut de géographie [IG], Institut d'art et d'archéologie [IAA]) ;

(2) le campus Port-Royal (Lourcine et Cassin, auxquels on peut ajouter Broca) ;

(3) le campus PMF - Maison des sciences économiques [MSE] ;

(4) le campus Saint-Charles ;

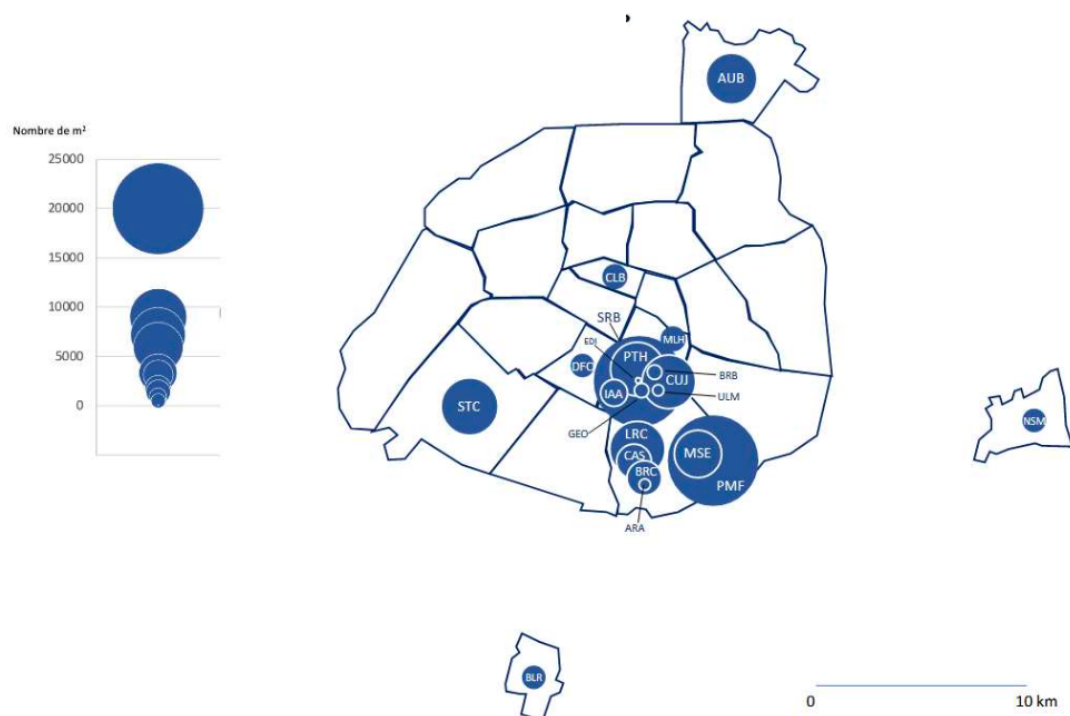
(5) le campus Condorcet (Aubervilliers, et La Chapelle à partir de 2025) ;

(6) les « petits » campus : Malher et, en banlieue, Nogent-sur Marne, Bourg-la-Reine.

¹⁷ « Repères 2023 » de l'OVE.

¹⁸ Quelques centaines d'étudiants de l'université se trouvent aussi sur des sites « délocalisés » à l'étranger (<https://international.pantheonsorbonne.fr/strategie-et-partenariats/formations-internationales>).

Visualisation géographique des surfaces de Paris 1 (source : SPSI, 2023)



- Des campus aux identités disciplinaires marquées :

Les étudiants des dix UFR et quatre instituts de l'université se répartissent en 2023-2024 sur les campus de l'université selon des logiques à la fois de disciplines et de niveaux d'études, ce qui n'est pas sans conséquence sur la sociologie et les besoins différenciés des étudiants présents sur chacun des campus comme le montre le tableau ci-dessous.

Caractéristiques générales des effectifs étudiants par composantes et campus de rattachement en 2023-2024

Composantes	Campus principaux des étudiants	Nombre global d'étudiants (hors CPGE)	Nombre de femmes	Étudiants de nationalité étrangère ¹⁹	Boursiers sur critères sociaux	Étudiants en situation de handicap ²⁰
École des arts	Saint-Charles	2996	2378 (79 %)	582 (19 %)	1006 (33,5 %)	96 (3 %)
École de droit (hors IAES, IED et IEJ)	Port-Royal Panthéon	8238	6051 (73 %)	279 (3 %)	2081 (25 %)	228 (3 %)
École de droit - IAES	PMF	1333	997 (75 %)	193 (14 %)	689 (51 %)	24 (2 %)
École de droit - IED	Enseignements en distanciel	3207	2235 (70 %)	504 (16 %)	858 (27 %)	140 (4 %)
École de droit - IEJ	Port-Royal Panthéon Broca	4147	2852 (69 %)	Non connu	303 (7 %)	98 (2 %)
École d'économie	PMF MSE	4576	2247 (49 %)	1480 (32 %)	1333 (29 %)	65 (1,5 %)
École d'histoire	PMF Sorbonne Condorcet	3652	1919 (52,5 %)	303 (8 %)	924 (25 %)	80 (2 %)
École d'histoire de l'art et d'archéologie	PMF IAA Malher	2385	1888 (79 %)	334 (14 %)	566 (24 %)	111 (5 %)
École de management	PMF Sorbonne	3526	1941 (55 %)	639 (18 %)	1240 (35 %)	61 (2 %)
École de science politique	Port-Royal Sorbonne	1521	1058 (69 %)	276 (18 %)	336 (22 %)	19 (1 %)
IDUP	PMF Condorcet	354	256 (72 %)	67 (19 %)	107 (30 %)	22 (6 %)
IEDES	Nogent-sur-Marne	222	157 (71 %)	72 (32 %)	54 (24 %)	2 (1 %)
IREST	Broca	421	303 (72 %)	197 (47 %)	38 (9 %)	10 (2 %)
ISST	Bourg-la-Reine	12	9 (75 %)	4 (33 %)	0	0
UFR de géographie	PMF IG Condorcet	1252	712 (57 %)	104 (8 %)	260 (21 %)	29 (2 %)
UFR de mathématiques et informatique	PMF	999	409 (41 %)	342 (34 %)	227 (32 %)	18 (2 %)
UFR de philosophie	PMF Sorbonne	2217	1243 (56 %)	456 (20,5 %)	449 (20 %)	57 (2,5 %)

¹⁹ Les publics internationaux accueillis à Paris 1 sont très divers et la nationalité est loin d'être le seul élément significatif à prendre en compte (des étudiants étrangers peuvent avoir suivi toute ou partie de leur scolarité en France avant d'être inscrits à Paris 1, d'autres sont des « primo-arrivants » en mobilité individuelle ou encadrée, voir *supra* sur ce point), mais c'est la seule donnée qui est actuellement facilement repérable pour chaque composante de l'université.

²⁰ S'ajoutent aux chiffres ci-dessous 38 étudiants en double cursus, qui sont donc rattachés à deux composantes.

- Une « expérience étudiante » inégale selon les campus :

Les espaces à la disposition de l'université sont très limités au regard de sa population étudiante et du nombre de ses personnels. Comme le souligne le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, Paris 1 dispose, avant l'ouverture du campus La Chapelle, d'une superficie par étudiant de deux mètres carrés, alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 6,5 et que la moyenne francilienne est de 5,1. Par conséquent, les espaces disponibles pour la vie étudiante au sens large du terme sont aussi réduits, avec des disparités fortes entre campus à l'intérieur même de cette limitation générale :

- « **Guichets** » du pôle vie étudiante : les étudiants sont accueillis physiquement par les agents uniquement sur les sites PMF et Panthéon, s'y ajoutera une antenne à La Chapelle.

- **Service de santé** : au sein de Paris 1, le SSE accueille les étudiants à PMF et Saint-Charles.

- **Restauration et espaces de détente** : les étudiants de la grande majorité des différents campus n'ont actuellement pas accès sur leur site d'études ou à une distance proche (à moins de 10 minutes à pied) à un restaurant universitaire du CROUS (le RU du campus d'Aubervilliers est mutualisé avec les autres établissements présents sur le site – sa cuisine a néanmoins été dimensionnée pour desservir la cafétéria du site La Chapelle à partir de 2025). Cela signifie que, contrairement à la plupart des étudiants des autres universités, les étudiants de Paris 1 n'ont pas accès à une restauration assise, équilibrée et à tarif social (3,30€) et très social pour les boursiers (1 €), même si une offre de type cafétéria ou point de vente permet un accès à une restauration rapide à tarif social sur plusieurs sites. D'après l'enquête réalisée au printemps 2024, ils sont d'ailleurs 36 % à acheter régulièrement leur repas dans une cafétéria ou un point de vente du CROUS²¹. Concernant les espaces de détente disponibles, on remarque des efforts d'aménagement ces dernières années (installation de micro-ondes, nouvelles tables et places assises sur différents sites²²...).

- **Espaces de travail en dehors des cours** : ils renvoient quasi exclusivement aux places disponibles dans les bibliothèques de l'université, qui sont aussi en nombre particulièrement limité puisque la moyenne de Paris 1 (hors bibliothèques interuniversitaires) s'établit à 21,5 étudiants par place, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale (une place pour 11,5 étudiants, les recommandations internationales étant d'une place pour cinq étudiants).

- **Espaces dédiés aux activités associatives** : peu nombreux actuellement, quels que soient les campus. Les VP étudiants et les associations représentatives disposent de locaux.

- **Équipements sportifs et culturels** : l'université ne dispose pas sur ses campus d'équipements sportifs ; quant aux activités de pratique culturelle, celles organisées par le pôle de la vie étudiante ont souvent lieu en dehors des locaux de l'université – des répétitions musicales (Orchestre et chœur des universités de Paris, Universichoeur) peuvent avoir lieu dans des amphithéâtres de la Sorbonne.

²¹ Ils sont 23 % à indiquer manger régulièrement dans un restaurant universitaire en dehors de l'université. Il est difficile de faire des comparaisons avec les étudiants d'autres universités car il y a peu d'enquête nationale sur le sujet.

²² Voir *infra* (p. 20) pour des exemples précis.

Les principaux campus étudiants de Paris 1 au prisme de l'« expérience étudiante²³»

Campus	« Guichets » du pôle vie étudiante	Service de santé	Restauration et détente (RU, cafétéria, point de vente, machines à café, distributeurs, micro-ondes...)	Espaces de travail (en dehors des cours)	Espaces dédiés aux activités associatives	Équipements sportifs et culturels, espaces dédiés
« Quartier latin » (Panthéon, Sorbonne, IG, IAA)	Permanences et accueil au Panthéon : social, culture, associations, accompagnement de projets (CVEC et FSDIE)	Non	- Point de vente CROUS (Panthéon) - Machines à café, distributeurs, micro-ondes	Bibliothèques interuniv., BIS (590 places ²⁴) et Cujas (630 places)	Bureaux des VP étudiants (Panthéon)	Espaces d'exposition (Panthéon)
« Port-Royal » (Lourcine, Cassin, + Broca)	Non	Non	- Point de vente CROUS (Cassin) - Machines à café, distributeurs, micro-ondes - Espace détente (hall de Lourcine)	- Bibliothèque (461 places) - Quelques petites salles de travail en groupe	Locaux associatifs	Non
PMF - MSE	Permanences et accueil à PMF : social, handicap, associations et engagement étudiant	Oui	- Point de vente CROUS (RDC de PMF) - Cafétéria CROUS (9 ^e étage de PMF) - Machines à café, distributeurs, micro-ondes (RDC et 9 ^e étage de PMF, MSE) - Espace extérieur avec mobilier (PMF)	Bibliothèque (504 places)	Locaux associatifs (une dizaine d'espaces répartis sur 150 m ² , à destination des associations représentatives)	Non
Saint-Charles	Non	Oui (depuis 2023-2024)	- Cafétéria CROUS - Machines à café, distributeurs, micro-ondes	Bibliothèque (57 places)	Locaux associatifs	Espaces d'exposition
Condorcet (Aubervilliers, La Chapelle à partir de 2025)	Permanences et accueil à La Chapelle : social, handicap, associations, partenariats	Non	- RU CROUS (Aubervilliers) - Cafétéria CROUS (La Chapelle ²⁵) - Machines à café, distributeurs, micro-ondes	- Humathèque (Aubervilliers, bibliothèque de recherche, 1400 places, accès à partir du M1) - Bibliothèque (720 places) et salle de restauration ouverte pour le co-working en dehors des repas (350 places) à La Chapelle	- Espace associatif et culturel avec une salle polyvalente (Auberv.) - Plateau vie étudiante, avec 2 salles de réunion et openspace (La Chapelle)	- Terrain de basket outdoor, salle polyvalente pour le yoga (Auberv.) - 2 salles de répétition insonorisées (100 m ² et 30 m ²), 1 salle « multiactivités » (La Chapelle)
Nogent-sur-Marne	Non	Non	Machines à café, distributeurs, micro-ondes, 3 salles de convivialité	Bibliothèque (33 places)	Oui (salles pour l'AED)	Non

²³ Ce tableau constitue une première tentative de synthèse, il devra être précisé et actualisé tout au long de la durée d'application du schéma (2024-2028).

²⁴ 460 places en Sorbonne et 130 en bibliothèque de géographie.

²⁵ Cet espace proposera 350 places assises et sera accessible à l'ensemble des usagers du site. Il disposera d'une cuisine froide sur site (préparation de salades, sandwichs, desserts...) et sera approvisionné par la cuisine centrale du CROUS Campus Condorcet Aubervilliers en plats à réchauffer.

2) La politique de vie étudiante : stratégies et actions prioritaires

La politique de vie étudiante de Paris 1 précise et complète les normes nationales par une série de textes propres à l'établissement, dont l'application se concrétise ensuite par des services aux étudiants riches et variés.

2.1) Les orientations et les textes stratégiques

Un certain nombre de textes et de chartes votés par la CFVU et/ou le CA (suivant les compétences de chaque instance) clarifient les priorités stratégiques et les processus d'exécution de la politique de vie étudiante de Paris 1.

(1) Les orientations générales de la politique de vie étudiante sont actuellement explicitées par les textes suivants :

- Le **projet stratégique d'établissement (2021)** décline six objectifs principaux en termes de vie étudiante pour les années 2021-2024 :

Objectif 35 : Co-construire la politique de vie étudiante

Objectif 36 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des étudiants

Objectif 37 : Développer la solidarité et la lutte contre la précarité étudiante

Objectif 38 : Lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences

Objectif 39 : Renforcer l'accès à la culture et au sport des étudiants

Objectif 40 : Développer l'animation et la vie de campus

- La **charte CVEC de Paris 1 (2021)** précise les axes prioritaires de dépense du produit de la CVEC reversé à Paris 1 ainsi que les procédures d'attribution et de suivi des fonds. Les neuf axes prioritaires définis sont les suivants : (1) FSDIE (aide aux projets, aide sociale) ; (2) santé, (3) solidarité et éthique du vivre ensemble, (4) handicap ; (5) art et culture, (6) sport ; (7) aménagement des locaux, (8) vie de campus, (9) développement durable.

Cette charte est précisée chaque année par le vote par le CA de décembre de la **répartition financière de la CVEC** entre ces neuf grandes thématiques pour l'année civile suivante.

(2) Les politiques spécifiques jugées prioritaires sont précisées par les textes suivants :

- Sur le service de **santé étudiante** : statuts du SSE (2024) ; convention financière (2024), maintenant l'investissement financier important mis en œuvre pour le SSE depuis 2021²⁶.

- Sur la **politique sociale** : critères d'exonérations des droits d'inscription (2016) ; charte FSDIE (2023), créant en plus des aides sociales ponctuelles classiques des aides sociales à la mobilité internationale, dont les critères d'attribution sont révisés annuellement par le CA ;

²⁶ En 2021, la part de financement du SSE par Paris 1 a doublé, ce qui a été maintenu depuis, ainsi que le financement d'actions complémentaires (service d'écoute Nightline, offre en sophrologie...), ce qui est lisible dans la répartition du produit de la CVEC : 290 828 € (18,8%) affectés initialement à la médecine préventive pour 2019, 600 000 € pour 2022 (24 %, dont 590 560 € ont effectivement été dépensés), 655 130 € affectés pour 2023 (604 376 € effectivement dépensés).

convention avec l'association UniR (Universités et réfugié.e.s) pour l'accompagnement des étudiants réfugiés (2023, renouvellement en 2024).

- Sur la **lutte contre les discriminations et l'accueil des publics spécifiques** : schéma directeur pluriannuel du handicap (2023), créant un chargé de mission handicap au sein de l'établissement ; procédure de signalement de violences sexistes et sexuelles (2024) ; règlement du régime spécial d'études - RSE (2024), proposant des possibilités d'aménagements d'études pour treize catégories d'étudiants, au motif qu'ils exercent une activité particulière ou qu'ils se trouvent dans une situation personnelle ou pédagogique spécifique.

- Sur la **vie associative et l'engagement étudiant** : charte de l'engagement étudiant (2017), proposant une possibilité de bonification ; charte de la vie associative étudiante (2022), précisant les modalités de reconnaissance et de soutien des associations de Paris 1 ; charte FSDIE (2023), élargissant les possibilités de financement pour les projets associatifs. Différents textes ont aussi été produits sur des points plus ponctuels : modalités d'organisation de cycle de conférences politiques (sur les élections présidentielles en 2021, sur les élections européennes en 2024), reconnaissance de l'engagement des vice-présidents étudiants dans le cadre d'un contrat étudiant (2023), règlement du budget participatif étudiant (2024).

2.2) Les principales actions au service des étudiants

Quelques données et chiffres (non exhaustifs) permettent d'illustrer et de souligner les lignes de force de la « mise en actes » des axes stratégiques de l'établissement.

- Santé étudiante (chiffres 2022-2023) :

L'accès aux soins constitue un axe prioritaire, qui se manifeste par la diversité des actions portées par le service de santé étudiante (SSE) interuniversitaire dans lequel Paris 1 est associé aux universités Paris Cité et Sorbonne Nouvelle.

Actions de prévention : différents forums et café santé, auxquelles s'ajoutent des actions ponctuelles concernant la lutte contre les addictions, la prévention en santé sexuelle, le « mois sans tabac ».

Consultations au sein de l'antenne du SSE de PMF : 3765 consultations (handicap, médecine générale, santé mentale, soins infirmiers), quasi exclusivement pour des étudiants de Paris 1. Rappelons qu'une nouvelle antenne du SSE a ouvert à l'automne 2023 sur le campus Saint-Charles de l'École des arts de la Sorbonne – le bilan chiffré des consultations réalisées dans cette antenne n'est pas encore connu à la date de rédaction de ce schéma.

Consultations au sein de l'antenne du SSE de Saint-Germain (qui se trouve dans les locaux de Paris Cité de la rue des Saints-Pères) : 7230 consultations (handicap, médecine générale, santé mentale, gynécologie, soins dentaires, médecine du sport, nutrition, tabacologie, soins infirmiers), étudiants des universités partenaires et des établissements conventionnés.

Lutte contre la sédentarité et remise au sport : 200 étudiants (pour les trois universités).

Sport sur ordonnance : 30 étudiants (pour les trois universités).

Étudiants relais en santé : 15 (pour les trois universités).

- Politique sociale (chiffres 2023-2024) :

Aider les étudiants qui sont financièrement précaires est une autre grande priorité pour Paris 1, ce qui se manifeste par la pluralité des dispositifs mis en place à cet effet. Ces aides restent

néanmoins des aides ponctuelles, sans comparaison avec le travail du CROUS qui reste évidemment l'institution de référence pour accompagner les étudiants à ce niveau.

Exonération des droits d'inscription : 3 commissions par an, 50 étudiants bénéficiaires, pour un montant total de 13 678 €.

Aides sociales ponctuelles : 10 commissions FSDIE – Aide sociale par an, 620 aides sociales et aides sociales à la mobilité, pour un total de près de 410 000 €.

Subventions pour la restauration et les repas : pour les étudiants suivant des cours à Censier (site provisoire) et Nogent-sur-Marne, sites particulièrement éloignés de tout RU ou cafétéria du CROUS.

Lutte contre la précarité menstruelle : distributeurs de protections hygiéniques sur les principaux campus de l'université.

- Accueil des étudiants internationaux en mobilité :

La direction des relations internationales (DRI) a conçu un **guide d'accueil des étudiants internationaux**, qu'ils soient en mobilité individuelle ou encadrée. Ce guide, qui existe en français et en anglais, est distribué lors des journées d'accueil et est également disponible en ligne²⁷.

La DRI organise des *Welcome Days* au début de chaque semestre. Ils permettent l'accueil de 350 à 400 étudiants internationaux au premier semestre (en échange et en mobilité individuelle) en amphithéâtre afin que l'université, ses services et associations leur soient présentés et, depuis trois ans, une session d'accueil spécifiquement dédiée aux étudiants en mobilité individuelle a été mise en place. Au deuxième semestre, plus de 230 étudiants en échange sont également accueillis. Des moments de convivialité sont aussi associés à ces *Welcome Days*. Depuis la rentrée 2024, la DRI met en outre en place une expérimentation structurée de « système de compagnonnage (*buddy system*) » en lien avec ESN (*European Student Network*).

Le département des langues de l'université (DDL) offre la possibilité de prendre des **cours de français langue étrangère (FLE)**.

Depuis 2023, il existe un **accompagnement spécifique** pour les **étudiants réfugiés** inscrits dans les DU Passerelle de l'université²⁸, assuré par l'association UniR (100 rendez-vous annuels pour 50 étudiants).

Les étudiants internationaux en échange et en mobilité individuelle peuvent par ailleurs bénéficier de réunion d'accueils spécifiques organisées par leur composante de rattachement.

- Lutte contre les discriminations et accompagnement des publics spécifiques (chiffres 2023-2024) :

Étudiants reconnus en situation de handicap (reçus par l'un des cinq référents du relais handicap et le service de santé) : 1072²⁹.

Lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles : en sus de la plate-forme de signalement, des actions de prévention auprès des associations étudiantes sont désormais organisées (deux premières séances de formation par l'association Egae dans le courant de l'automne 2024) ; reconnaissance du prénom d'usage (document disponible sur l'intranet depuis 2021).

²⁷ https://international.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/2024-07/International_Guide_2024-25_FR.pdf.

²⁸ DU Sorbonne Alliance (SA) et DU Passerelle Exil Panthéon-Sorbonne (PEPS).

²⁹ Les étudiants reconnus comme en situation de handicap sont les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études (RSE) les mieux connus par l'université. Les autres catégories de RSE ne sont pas à cette date comptabilisées de manière aussi fine, c'est le cas notamment des étudiants salariés reconnus pour lesquels on ne dispose pas d'outil centralisé de recensement.

- Vie associative étudiante (chiffres 2023-2024) :

Nombre d'associations étudiantes reconnues par l'établissement : 168.

Nombre d'associations ayant reçu une subvention de fonctionnement (300 € par association pour l'année universitaire) : 46.

Projets associatifs soutenus au titre du FSDIE – Aide à projet : 5 commissions par an, 101 projets associatifs aidés, pour un montant prévisionnel global de 174 689 €.

Forum des associations : tradition reprise en 2023 et 2024, organisation à PMF et Lourcine au mois d'octobre.

Réservation de salles et stands : notamment 450 réservations de salles sur les campus du « quartier latin » et de Port-Royal (réservations effectuées par le pôle vie étudiante) et 350 pour PMF (réservations réalisées par l'administration du site).

- Valorisation de l'engagement étudiant (chiffres 2023-2024) :

L'application de la charte de l'engagement de 2017, qui, via le dépôt d'un dossier, permet aux étudiants de licence et de master 1 de bénéficier d'un bonus au S2 pour des engagements très divers (en particulier des engagements associatifs ou individuels au service de différentes causes), a permis de multiplier le nombre d'étudiants qui participent au dispositif : d'une trentaine de rapports en 2017 à 377 en 2023-2024.

- Enseignements et événements sportifs (chiffres 2023-2024) :

Permettre aux étudiants de pratiquer un sport de leur choix dans leur université est une tradition importante de Paris 1, qui, grâce aux activités proposées par l'UEFAPS, offre la possibilité aux étudiants de pratiquer un sport de manière valorisée sous forme d'UE ou de **bonus**, ou en **pratique libre**. L'UEFAPS a développé une offre particulièrement riche et crée de nouveaux ateliers sportifs chaque année par l'intermédiaire de la CVEC (40 ateliers sportifs semestriels en 2023-2024), ainsi que, de manière inédite, quelques stages intensifs « hors-les-murs ». Ce sont au total plus de 60 activités et plus de 370 créneaux horaires qui sont proposés et plus de 6000 étudiants de Paris 1 qui en bénéficient. L'AS (association sportive) prolonge les activités de l'UEFAPS, notamment concernant la participation aux compétitions sportives.

L'UEFAPS est également à l'initiative de la « **fête du sport** » **des étudiants** qui a lieu tous les ans à la fin de l'année universitaire.

- Pratiques et manifestations artistiques et culturelles (chiffres 2023-2024) :

L'université soutient de manière importante deux **associations de pratique musicale**, l'Orchestre et chœur des universités de Paris (OCUP) et Universichoeur, et ce, depuis leur création, respectivement en 1993 et en 2007. Grâce à la CVEC, des **ateliers de « pratique culturelle »** ont aussi été mis en place à partir de 2018, dont certains ouvrent la possibilité d'obtenir un bonus. Une dizaine d'ateliers semestriels (12 en 2023-2024, 14 prévus en 2024-2025) permettent ainsi aux étudiants de suivre des cours de théâtre, de photographie, d'écriture...

Paris 1 veille également à soutenir différentes **manifestations artistiques et culturelles**. Il existe ainsi des événements et manifestations annuels récurrents : le concours d'éloquence, le festival du court-métrage, le festival des Tropikantes ou encore les expositions présentées dans le cadre de la galerie Michel Journiac et de Sorbonne Artgallery. De multiples manifestations ponctuelles sont aussi organisées. Les bibliothèques jouent à ce titre un rôle important en proposant régulièrement des cycles de conférences ou animations diverses. Dans le cadre de son cycle de création littéraire « Le Livre en question », la BIS a par exemple organisé pour la Nuit de la lecture 2024 un concours de microfiction réservé aux étudiants.

L'établissement développe aussi des **partenariats** pour faire bénéficier ces étudiants de tarifs réduits dans certaines institutions culturelles (par exemple au centre Pompidou).

- Aménagements des espaces de détente et de travail dédiés aux étudiants :

Comme évoqué précédemment dans la description des campus de l'université, plusieurs aménagements d'espaces de détente pour les étudiants ont été réalisés ces dernières années (places assises et tables dans la fosse à PMF en 2022, dans le hall de Lourcine et à Broca en 2023, micro-ondes sur le site provisoire de Censier en 2023, espace extérieur à Malher en 2024...) et d'autres sont en projet (terrasse au 9^e étage de PMF, aménagement du hall Cujas du centre Panthéon...).

Les bibliothèques ont également une politique active d'aménagement et d'amélioration des espaces utilisés par les étudiants. Parmi les projets récents financés par la CVEC, citons les cabines acoustiques installées afin de permettre aux étudiants de s'isoler pour une visioconférence ou un entretien téléphonique.

- Informations et actualités de la vie étudiante

La « vie étudiante » dispose de pages dédiées sur le site internet de l'université.

La newsletter *Quoi de neuf Paris 1 Panthéon-Sorbonne ?*, spécialement destinée aux étudiants, a été créée en 2021 et se décline en 10 numéros par an.

- Aides aux projets de vie étudiante attribuées en commission CVEC (toutes thématiques confondues, chiffres 2023-2024) :

4 commissions par an, 115 projets, pour un montant prévisionnel total de 1 830 000 € (dont 330 000 € à prélever sur le reliquat de la CVEC des années précédentes), auxquels s'ajoutent quelques projets pluriannuels commencés dans les deux années antérieures.

3) Les acteurs du pilotage et du déploiement de la politique de vie étudiante : des intervenants multiples

La conception et le bon déploiement de la politique de vie étudiante de Paris 1 se fonde sur de nombreux acteurs, internes mais aussi extérieurs à l'établissement.

3.1) Le pilotage

Toutes les questions de vie étudiante sont présentées devant le CA et la CFVU de l'établissement selon les compétences de ces deux conseils (relevés de proposition des différentes commissions de vie étudiante, textes programmatiques).

Le VP CFVU VE centralise les initiatives et les propositions concernant la vie étudiante, en collaboration avec les VP et les élus étudiants ainsi que le chargé de mission handicap ou le référent égalité pour ce qui concerne la lutte contre les discriminations. Le VP CFVU VE est aidé dans ses missions par la DEVE.

3.2) La participation des étudiants

- Les élus étudiants :

Ils sont force de proposition. Les textes présentés devant le CA et la CFVU sont préparés en amont par le comité permanent de la CFVU et lors de réunions spécifiques avec les élus étudiants.

Les élus étudiants ont également un rôle essentiel au sein des commissions de la vie étudiante car ils sont 13 étudiants sur 18 membres pour la commission FSDIE Aide à projets, 11 sur 17 pour la commission FSDIE Aide sociale et 7 sur 17 pour la commission CVEC.

- L'implication de l'ensemble des étudiants :

Elle passe notamment par la possibilité de répondre aux **appels à projets** dans le cadre de l'utilisation de la CVEC et du FSDIE Aide projet.

La création d'un **budget participatif étudiant** a été décidée en septembre 2024 et vise également à faire davantage participer les étudiants à des projets et des actions de vie étudiante.

3.3) L'appui de différents services et composantes de l'université

La vie étudiante est une question transversale qui peut impliquer de près ou de loin différents services de l'université.

(1) Le pôle vie étudiante (PVE) de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE) est le service principal qui, au sein de l'établissement, est chargé de la mise en œuvre de la politique de vie étudiante. Il assume en particulier la responsabilité des actions qui concernent les axes stratégiques suivants : santé (coordination avec le SSE), social (aides sociales d'urgence et aides sociales à la mobilité internationale), handicap (mise en place des PAEH), associations (reconnaissance et financement de projets), engagement étudiant (valorisation par un bonus), activités culturelles (activités et événements culturels) ; gestion de la CVEC. L'instauration de la CVEC a tout à la fois rendu nécessaire et permis la création depuis 2018 de cinq postes supplémentaires (gestionnaires CVEC et handicap, chargé d'affaires sociales, chargé d'affaires culturelles, chargé d'information auprès des étudiants). Le PVE est ainsi passé de sept postes en 2017 à quatorze postes à l'horizon janvier 2025, dont six au relais handicap (cinq référents et un gestionnaire). S'y ajoutent deux recrutements temporaires destinés à mettre en œuvre la plate-forme de vie étudiante et à renforcer les dispositifs de lutte contre les VSS, financés par le COMP 2024-2026 (voir ci-dessous le développement sur les moyens). Surtout, dans la perspective de l'ouverture du campus La Chapelle, qui intègre un grand espace dédié à la vie étudiante (bureaux, salles de réunion et d'activités), quatre recrutements supplémentaires sont envisagés. Ils sont destinés, d'une part, à proposer aux étudiants de ce campus (éloigné sinon des deux « guichets » actuels du PVE, PMF et Panthéon) un accompagnement en matière de handicap, de précarité sociale et de vie associative et, d'autre part, à développer les partenariats avec des institutions extérieures à l'université mais également présentes sur le site (CROUS, Maison étudiante de la ville de Paris).

(2) En complément de ce pôle spécialement consacré à la vie étudiante, plusieurs **services administratifs centraux sont impliqués à divers titres dans les questions de vie étudiante :**

- La **direction de la communication (Dircom)** a évidemment un rôle important pour faciliter (transmission d'informations) et dynamiser (organisation d'événements fédérateurs) l'« expérience étudiante » au sein de Paris 1. La CVEC a permis le recrutement d'un chargé de communication dédié spécifiquement aux sujets de vie étudiante, responsable notamment de la newsletter étudiante ***Quoi de neuf Paris 1 Panthéon-Sorbonne ?***

- La direction Partenariats Entreprises Insertion professionnelle (DPEIP) **via l'observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE)** est aussi un acteur important de la construction de la politique de vie étudiante de l'université, en particulier par la réalisation de trois enquêtes bi-annuelles menées sur les conditions d'études en L1, L3 et M1-M2. Un travail de recherche supplémentaire et ponctuel, intitulé « Génération étudiante 2023 », est actuellement en cours et touche aussi aux questions de vie étudiante puisqu'il vise à comprendre l'impact des origines sociales, géographiques et scolaires sur les trajectoires académiques des étudiants lors des moments de transitions académiques (lycée-L1, L3-M1³⁰). L'équipe de l'ORIVE est actuellement constituée de cinq personnes dont l'une est en charge de l'enquête « génération étudiante 2023 ».

- La **direction des relations internationales (DRI)** est composée de trois pôles, dont un est entièrement dédié à l'accueil des publics internationaux. Au total, ce sont trois ETP directement dédiés à la mobilité entrante individuelle et en échange, sans compter les responsables de pôles et d'autres personnels au sein de la DRI qui sont mobilisés à temps partiel sur cet accueil. Le pôle mobilité de la DRI collabore par ailleurs avec le PVE pour l'attribution des aides sociales à la mobilité internationale.

- La **direction du patrimoine immobilier (DPI)** a la charge de gérer le bâti relevant de l'université. Elle doit dans ce cadre développer et optimiser le patrimoine bâti, veiller à l'état des bâtiments de l'université, et à la qualité d'usage des lieux, y compris donc des espaces privilégiés de vie étudiante (espaces de travail comme les bibliothèques ou espaces de détente divers, intérieurs ou extérieurs).

- La **direction de la logistique (DL)** participe aussi à la mise en œuvre d'une vie étudiante de qualité pour les étudiants de l'université, notamment parce que c'est elle qui a la responsabilité d'assurer les permanences d'accueil à l'entrée des bâtiments et d'orienter les usagers, y compris étudiants, via les appariteurs présents dans les centres de l'université.

- La **direction du développement durable (DD)** est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions de l'université en lien avec le développement durable. Elle travaille de façon transversale avec l'ensemble des services et composantes concernés par ces questions.

(3) Les directions des sites de l'université :

Les directions des sites de l'université, qui sont placées sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, sont chargées de l'organisation logistique, du bon fonctionnement et de la sûreté et sécurité des locaux et ce, afin que les missions d'enseignement et de recherche programmées puissent se dérouler au mieux. Ces directions sont en lien direct avec tous les acteurs de la vie

³⁰ Cette enquête encore en cours a été commencée en octobre 2022 et a obtenu un financement de deux ans dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

de campus, notamment les associations étudiantes mais aussi le CROUS (concernant la gestion des machines à café, des distributeurs ainsi que des éventuels points de vente et cafétérias) et, le cas échéant, avec le service de santé étudiante.

(4) Les composantes de formation :

- L'**Unité d'enseignement et de formation en activités physique et sportives (UEFAPS)** se trouve à l'intersection entre la formation et la vie étudiante. Ce service commun a en effet pour mission de développer la pratique sportive des étudiants grâce à une offre de formations qualifiantes ou de loisirs. L'UEFAPS a une équipe de 22 enseignants d'EPS. Elle propose également un accompagnement des sportifs de haut niveau et participe à activités de compétition par l'intermédiaire de l'association sportive (AS).

- Les **UFR** interviennent peu directement dans les questions de vie étudiante. Les personnels enseignants et administratifs ont évidemment un rôle essentiel dans l'accompagnement des étudiants, mais il n'y a pas pour autant à Paris 1 de réseau de référents vie étudiante au sein des composantes. Existe simplement à ce jour un réseau de délégués handicap, créé en 2023-2024 et composé d'enseignants et de personnels administratifs. Une trentaine d'enseignants sont aussi mobilisés chaque année pour évaluer les rapports rendus par les étudiants au titre de leur engagement.

(5) Les bibliothèques :

Les bibliothèques présentes sur les campus de Paris 1 (les bibliothèques regroupées au sein du service commun de la documentation, la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et la bibliothèque interuniversitaire Cujas) ont évidemment un rôle essentiel dans la formation des étudiants de la licence au doctorat, mais elles occupent également une place très importante dans l'« expérience étudiante », à la fois comme lieu de travail individuel ou collectif et comme lieu de sociabilité. C'est d'ailleurs à ce titre que, depuis l'instauration de la CVEC, différentes bibliothèques ont régulièrement sollicité et obtenu des subventions CVEC pour aménager et rendre plus accessibles leurs espaces.

3.4) Le service (interuniversitaire) de santé étudiante

Le service de santé étudiante (SSE) est un service de santé inter-universitaire dont Paris 1 est partenaire aux côtés de l'Université Sorbonne Nouvelle et de l'Université Paris Cité. Une trentaine d'autres établissements d'enseignement supérieur sont également conventionnés auprès du service. Depuis 2021, Paris 1 a fortement accru son implication dans le financement, la gouvernance et l'organisation du SSE : doublement des moyens financiers accordés au service³¹, création de la nouvelle antenne sur le site de Saint-Charles, participation aux différentes instances de décision du service (comité de pilotage institué depuis mars 2021, conseils de service, réunions des équipes du SSE qui travaillent sur les sites de Paris 1).

Le service est un organisme de prévention, qui organise à ce titre des forums et des cafés santé. Mais il dispose également d'une autorisation « centre de santé » depuis 2014 et propose donc

³¹ Pour les données chiffrées précises, voir *supra* p. 16.

des consultations de soins en médecine générale et dans différentes spécialités (psychiatrie, gynécologie, soins dentaires, médecine du sport...).

Cette activité de soins est menée avec le souci de favoriser l'accessibilité sociale aux soins pour tous, par : la pratique du tiers payant obligatoire, le conventionnement avec les organismes complémentaires afin de pratiquer le « tiers payant intégral » et permettre au plus grand nombre une dispense totale d'avances de frais, l'accompagnement social et administratif pour l'accès aux droits pour les usagers sans couverture sociale et par l'orientation vers les services sociaux universitaires, du CROUS ou départementaux.

Le service est composé d'agents administratifs et de professionnels de santé, dont 5,4 ETP sont affectés sur le site de PMF et 3,8 ETP sur le site de Saint Charles en 2024. L'ensemble de l'équipe médicale et para-médicale qui intervient dans les différentes antennes du SSE, toutes accessibles aux étudiants de Paris 1, comprend à cette date quatorze médecins généralistes, trois médecins spécialistes (deux gynécologues et un psychiatre), une sage-femme, un chirurgien-dentiste, six infirmiers, douze psychologues.

3.5) Les partenaires extérieurs

- Le CROUS de Paris :

Le partenariat avec le CROUS est essentiel, couvrant des domaines aussi variés que l'accompagnement social des étudiants (quatre assistantes sociales rattachées à PMF), les cafétérias et dispositifs de restauration, l'hébergement d'étudiants en mobilité internationale entrante, ou encore plusieurs projets culturels et sportifs. On note aussi la participation de personnels de Paris 1 à des commissions du CROUS (par exemple la commission CVEC) et inversement (la commission FSDIE - Aide sociale en particulier, à laquelle participent les quatre assistantes sociales du CROUS rattachées à Paris 1).

- La mairie de Paris :

La mairie de Paris est aussi un acteur fondamental de la vie étudiante à Paris, notamment via sa « Maison étudiante ». Des membres du pôle vie étudiante et de la Maison étudiante, travaillent régulièrement ensemble autour de projets étudiants. La mairie de Paris a par ailleurs contribué aux financements d'investissement nécessaires à l'ouverture de l'antenne du SSE à Saint-Charles.

- La région Ile-de-France :

Le partenariat avec la région Ile-de-France s'est notamment développé dans le domaine de la lutte contre la précarité étudiante. Des distributeurs de protections périodiques ont été installés dans différents centres de Paris 1 à partir de la rentrée 2022 grâce à un soutien financier régional. Un financement exceptionnel de 95 000 € au titre du Fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants (FUSE) a été versé à Paris 1 en 2022. La région Ile-de-France a également participé aux investissements réalisés pour la nouvelle antenne du SSE à Saint-Charles et a financé en 2024 la création de dix postes d'étudiants relais en santé supplémentaires via le dispositif de soutien régional à la création d'emplois étudiants mentors franciliens.

4) Les moyens financiers

Le budget de la politique de vie étudiante de Paris 1 repose principalement sur des apports issus du budget global de l'établissement et sur la part de la CVEC attribuée à Paris 1, auxquels s'ajoutent quelques recettes complémentaires.

4.1) Les ressources de l'établissement

Dans le domaine de la vie étudiante, les ressources de l'établissement sont notamment mobilisées pour financer le fonctionnement du pôle vie étudiante.

Ces ressources permettent aussi le financement du fonctionnement et de la très grande majorité des activités de l'UEFAPS.

4.2) La CVEC

Le **produit de la CVEC reversé à Paris 1** donne d'importants moyens financiers pour le développement de la vie étudiante de l'établissement. L'établissement a en effet reçu au titre de la CVEC :

- fin 2018 et année 2019 : 3 millions d'euros.
- 2020 : 2,5 millions d'euros.
- 2021 : 2,6 millions d'euros.
- 2022 : 2,6 millions d'euros.
- 2023 : 2,9 millions d'euros.

L'établissement dispose à la date de septembre 2024 d'un **reliquat CVEC** de 2,7 millions d'euros. En effet, alors même que ces ressources supplémentaires sont nécessaires pour améliorer de manière concrète et réelle les conditions d'études des étudiants, il n'a paradoxalement pas toujours été évident de dépenser les produits de la CVEC, si l'on met à part l'année 2020 où toute l'enveloppe a été répartie pour lutter contre les conséquences néfastes de la crise covid. Les dépenses effectivement constatées (les « droits constatés ») par rapport aux ressources disponibles (le « produit net disponible ») étaient ainsi particulièrement basses au début de la mise en place du dispositif (41 % des ressources disponibles en 2018-2019). Cette proportion a ensuite été améliorée (près de 70 % en 2021, en 2022 et 72% en 2023) mais l'établissement doit encore faire des efforts pour continuer à progresser en ce sens à l'avenir.

4.3) Quelques moyens complémentaires

S'ajoutent par ailleurs aux apports de l'établissement et de la CVEC des ressources supplémentaires qui correspondent à des subventions régulières ou ponctuelles, comme par exemple :

- la dotation fléchée du MESR concernant les étudiants en situation de handicap, passée de 50 000 € en 2017 à 362 000 € en 2024.
- des financements pour des projets spécifiques, notamment : des projets co-financés par la CVEC du Crous ; des projets suscités par des appels à projet régionaux et, surtout, nationaux –

l'enquête « génération étudiante 2023 » a par exemple été financée par le dialogue stratégique et de gestion en 2022, la mise en place de la future plate-forme de vie étudiante et le renforcement des dispositifs de lutte contre les VSS par le « Contrat d'objectifs, de moyens et de performance [COMP] 2024-2026 ».

5) Les besoins et les évolutions à prévoir

L'état des lieux de la politique actuelle de vie étudiante de Paris 1 fait donc ressortir la multitude et la diversité des actions menées. Depuis l'instauration de la CVEC et encore plus depuis la crise sanitaire, de multiples mesures ont été mises en place, dans deux directions principales : d'une part, des actions d'accompagnement social et médical des étudiants (aides sociales, accès aux soins, accueil des étudiants en situation de handicap) ; d'autre part, des actions visant l'épanouissement des étudiants au sein de l'université par le biais d'activités extracurriculaire (accompagnement des associations étudiantes, valorisation de l'engagement, activités sportives et culturelles). Ce développement et cette diversification de la politique de vie étudiante de Paris 1 a notamment été rendue possibles par l'apport financier de la CVEC, dont la gestion a entraîné l'acquisition de nouvelles compétences pour les personnels du pôle vie étudiante.

Néanmoins, le constat du dynamisme croissant de la politique de vie étudiante de l'établissement n'empêche pas l'existence d'un certain nombre de besoins et d'évolutions à prévoir, que ce travail de bilan a permis d'identifier clairement et que la stratégie des années à venir se doit de prendre en compte pour améliorer l'« expérience étudiante » des étudiants de Paris 1 de 2024 à 2028. Les attentes et les besoins principaux identifiés peuvent être regroupées en deux catégories, qui renvoient à la « forme » de la politique de vie étudiante (les processus et procédures utilisés) et à son « contenu » (le fond des mesures mises en œuvre).

5.1) Améliorer la qualité des processus et procédures de la politique de vie étudiante

Les entretiens et l'enquête réalisés dans le cadre de la préparation de ce schéma ont souligné de manière prégnante l'existence d'un certain nombre de difficultés liées aux processus et procédures de mise en place des actions de vie étudiante, qui ont pour effet de limiter l'efficacité de la politique de vie étudiante de Paris 1 : (1) manque de données précises sur les étudiants et leurs attentes en matière de vie étudiante ; (2) lourdeur des processus administratifs internes à l'université ; (3) insuffisance des collaborations avec les partenaires extérieurs à l'établissement ; (4) manque de visibilité des dispositifs d'aide existants.

(1) Les données sur les étudiants et leurs attentes

L'absence de recueil systématique et régulier de données sur les étudiants de Paris 1 et leurs attentes limite les ambitions de la politique de vie étudiante de l'université. Premièrement, concernant les **profils des étudiants** de Paris 1, tout particulièrement les éléments intéressants à prendre en compte en matière d'« expérience étudiante », peu de données chiffrées sont disponibles – on connaît mal par exemple les étudiants internationaux ou les étudiants auxquels un régime spécial d'études a été accordé. Il existe bien les enquêtes sur les conditions d'études

de l'ORIVE mais leurs résultats sont publiés plusieurs années après la passation de l'enquête³². Deuxièmement, sur les **attentes des étudiants** en matière de vie étudiante, aucune enquête de besoins spécifique n'avait été réalisée jusqu'à l'enquête mise en œuvre au printemps 2024 dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.

-> Pour concevoir une politique de vie étudiante au plus près des étudiants, il est important de développer les recueils de données et les enquêtes de besoins, au niveau de l'établissement mais aussi pour des campus ou des composantes spécifiques afin de proposer des services adaptés aux étudiants (*voir ci-dessous l'objectif 1.1 sur le travail avec les élus étudiants, l'objectif 1.2 sur la participation de l'ensemble des étudiants, l'objectif 2.1 sur le pilotage ainsi que l'objectif 3.3 sur l'accompagnement des étudiants internationaux*).

(2) Les processus administratifs internes à l'université

La vie étudiante est une question transversale qui implique, on l'a vu, de multiples services et composantes de l'université en plus du pôle de la vie étudiante de la DEVE. Cela demande donc des collaborations, qui sont parfois complexes à mettre en place, mais qui le sont d'autant plus vu la lourdeur de certains processus administratifs entourant les actions de vie étudiante. Cette lourdeur administrative est notamment notable dans la mise en place des dispositifs d'aides aux étudiants (aides sociales, aides à projet, aménagements d'études...) :

- Les **processus liés au versement d'aides financières** sont particulièrement longs, ce qui pose éminemment problème pour les aides sociales ponctuelle, « d'urgence », que l'université attribue (de 4 à 8 semaines de délai entre la prise de décision et le versement aux étudiants, alors que le CROUS réussit à verser des aides en une semaine), mais qui peut se révéler aussi gênant pour des projets portés par des associations étudiantes ou des membres issus de l'ensemble de la communauté universitaire (de même, de 4 à 8 semaines de délai pour les subventions FSDIE – Aide aux projets et CVEC). Ajoutons que les associations étudiantes peuvent aussi voir leurs activités compromises à causes des difficultés qu'elles rencontrent pour réserver des locaux (selon l'enquête réalisée en 2024, 48 % des étudiants engagés sont peu satisfaits des processus de réservation de salles).

- Les **processus liés aux aménagements d'études et d'examen** des étudiants en situation de handicap sont aussi relativement longs et pourraient être abrégés selon le modèle de ce qui se fait dans d'autres universités.

Ces processus longs et complexes pénalisent les étudiants bénéficiaires mais cela a également des incidences sur les conditions de travail et la motivation des agents dont le temps de travail est en partie monopolisé par le suivi de procédures longues au détriment du développement d'actions nouvelles en direction des étudiants alors que, on l'a vu, le produit de la CVEC reversé à Paris 1 n'est pas encore complètement dépensé et nécessiterait pour l'être de dégager du temps pour susciter et accompagner les projets et les collaborations.

-> Il est nécessaire d'alléger les procédures administratives entourant un certain nombre d'actions de vie étudiante, notamment concernant le paiement des aides et des subventions ainsi que la validation des aménagements d'études et d'examens (*voir ci-dessous l'objectif 2.1 sur l'amélioration du pilotage et des procédures internes*).

³² Les chiffres les plus récents à disposition sur la vie étudiante sont ceux des enquêtes réalisées auprès des étudiants en 2018-2019 (enquêtes concernant les conditions d'études en L3, M1 et M2).

(3) Les collaborations avec le CROUS et les collectivités territoriales

Les relations avec les partenaires extérieurs (collectivités territoriales, CROUS) sont assez limitées alors que des collaborations régulières permettraient de mutualiser des moyens et de démultiplier des actions.

Le « focus group » et les réponses de l'enquête réalisée au printemps 2024 ont montré qu'il était particulièrement urgent de travailler avec le **CROUS sur les questions de restauration et d'alimentation**. Les motifs d'insatisfaction sont en effet nombreux : les dysfonctionnements réguliers des machines à café (focus group) ; la qualité et, dans une moindre mesure, la quantité des produits proposés dans les cafétérias (respectivement 44 % et 39 % d'insatisfaction), ainsi que les délais d'attente (55 % d'insatisfaction) ; l'absence de RU à proximité des campus (focus group).

Les demandes des associations étudiantes en matière d'accompagnement révélées par l'enquête font par ailleurs comprendre l'importance de développer des relations plus étroites avec la **Maison étudiante (ME) de la ville de Paris**, ce qui sera facilité par le fait que la ME ouvrira une nouvelle antenne sur le campus La Chapelle. Comme les représentants des partenaires rencontrés pendant la conception de ce schéma se sont dits prêts à construire ou à accroître des relations pérennes avec Paris 1, il y a là un axe prioritaire de développement à prévoir pour 2024-2028.

-> Il est nécessaire de travailler sur des projets communs avec les collectivités territoriales (en particulier la Maison étudiante de la ville de Paris) et, surtout, le CROUS, notamment concernant les questions de vie étudiante qui dépassent les missions et les compétences de l'université comme la restauration et le logement (*voir ci-dessous l'objectif 2.2 sur le renforcement des partenariats extérieurs et l'objectif 3.5 sur l'amélioration de l'offre de restauration*).

(4) La visibilité des dispositifs d'aide existants

L'enquête réalisée en 2024 fait apparaître la grande **méconnaissance** par la masse des étudiants des dispositifs de vie étudiante qui existent à l'université :

66% ne connaissent pas les aides sociales de l'université et 60% des étudiants ne connaissent pas l'existence des assistantes sociales ;

63% des étudiants salariés disent ne pas connaître les dispositifs d'accompagnement ;

45% des étudiants ne connaissent pas le service de santé étudiant ;

40 % des étudiants engagés de Paris 1 ne connaissent pas la charte de la vie associative étudiante de l'université.

Plusieurs raisons expliquent sans doute cette méconnaissance. Premièrement, la dispersion des campus de Paris 1 fait que les professionnels des différents services de vie étudiante (PVE, SSE et CROUS notamment) ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer une présence physique sur l'ensemble des nombreux sites. Les échanges qui se sont déroulés lors du « focus group » sont assez significatifs à ce niveau : les étudiantes présentes qui suivaient leurs enseignements sur le campus Port-Royal ne connaissaient pas les services de vie étudiante et n'imaginaient même pas que des services pouvaient leur être accessibles sur le site de PMF. Deuxièmement, la communication via les outils numériques (site internet, réseaux sociaux) ou des réseaux de relais d'information (référents dans les composantes, ambassadeurs étudiants) est trop limitée (pour ce qui est de la communication numérique), voire inexistante (dans le cas des réseaux d'ambassadeurs et de référents).

-> Afin d'informer au mieux les étudiants des aides dont ils peuvent bénéficier, il est nécessaire de multiplier et diversifier les canaux d'information sur le sujet en utilisant des outils numériques variés, mais aussi, et surtout, en multipliant les relais d'information humains par la mise en place de permanences ponctuelles du pôle vie étudiante et d'un réseau de personnels référents et d'ambassadeurs étudiants dans les composantes (*voir ci-dessous l'objectif 2.3 sur l'information des étudiants*).

5.2) Améliorer la prise en compte de la diversité des étudiants et des campus dans l'élaboration de la politique de vie étudiante

Le travail de bilan réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce schéma a confirmé l'importance pour l'université de continuer une politique de vie étudiante centrée, d'une part, sur l'amélioration des conditions dans lesquelles les étudiants font leurs études et, d'autre part, sur le développement d'une offre d'activités extracurriculaires portées par l'établissement. L'analyse des caractéristiques de la population étudiante de Paris 1, de ses campus ainsi que les attentes des étudiants mises en avant dans le « focus group » et l'enquête, incitent néanmoins à développer plus spécifiquement certaines des orientations actuelles afin de compenser certaines formes d'inégalité entre étudiants : (1) l'accompagnement social et surtout médical ; (2) l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité entrante, individuelle ou encadrée ; (3) l'aménagement d'espaces de détente et de travail ; (4) le soutien aux activités sportives, culturelles et associatives.

(1) La santé étudiante et l'accompagnement social des étudiants les plus fragiles

Premièrement, la forte proportion d'étudiants ayant des difficultés financières (jusqu'à 25 % d'après l'enquête du printemps 2024) ou présentant une certaine fragilité psychologique (45 % des répondants disent ne pas se sentir épanouis), le nombre important d'étudiants de nationalité étrangère (20 %), dont certains sont justement plus fragiles en matière de ressources ou de santé mentale, le nombre croissant d'étudiants en situation de handicap (2% actuellement), tous ces éléments incitent à **pérenniser la politique sociale** de l'université et à **renforcer le soutien de l'établissement au service de santé universitaire (SSE)**. Le nombre de rendez-vous proposés dans le cadre du SSE reste en effet encore insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des étudiants. Il est dès lors important de favoriser l'ouverture d'une nouvelle antenne du SSE à Condorcet, actuellement à l'étude dans la perspective de l'arrivée sur le campus La Chapelle de près de 4000 étudiants (3500 inscrits auprès de la coordination des sciences humaines, 300 inscrits à l'IDUP, 160 inscrits en master 1 de géographie), pour lesquels l'accès aux antennes du SSE de PMF et de Saint-Charles sera rendue compliquée par la localisation du site au nord de Paris. Il est également important de soutenir les projets innovants que le SSE met en place pour répondre aux demandes des étudiants dans les domaines de la santé mentale, de la santé sexuelle et de l'accompagnement des victimes de violence sexuelle (en lien avec la politique de l'établissement de lutte contre les VSS), ainsi que sur les questions d'addiction et de nutrition (ce dernier point étant aussi, on l'a vu, l'un des chantiers de travail prévu avec le CROUS).

-> Afin de compenser les inégalités des conditions d'études qui existent entre les étudiants, l'établissement doit pérenniser sa politique sociale, amplifier son soutien au SSE (notamment via l'ouverture d'une nouvelle antenne à Condorcet) et sa politique de lutte contre les VSS, en lien sur tous ces sujets ainsi que sur la question de la nutrition et de la restauration avec le

CROUS (voir ci-dessous l'objectif 3.1 sur la prévention et l'accès aux soins, l'objectif 3.2 sur l'accompagnement social des étudiants, l'objectif 3.4 sur l'amélioration de l'offre de restauration).

(2) L'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité entrante (individuelle ou encadrée)

Les étudiants internationaux « primo-arrivants », qui arrivent en France et à Paris 1 pour une mobilité individuelle ou dans le cadre d'un échange, doivent être accueillis et accompagnés de manière spécifique. C'est d'autant plus important pour Paris 1 qu'ils représentent 13,2 % des effectifs étudiants de l'université. La DRI met à leur disposition les informations indispensables à leur installation à Paris et organise des journées d'accueil lors de leur entrée à l'université. Mais l'université pourrait mieux les **accompagner** ensuite, **pendant leur scolarité**, les aider à connaître l'environnement de Paris 1 tout en suscitant des moments d'échanges pour répondre aux problèmes et besoins qui sont les leurs. Parmi les étudiants en mobilité individuelle, une attention toute particulière doit être prêtée aux **étudiants réfugiés**.

-> Afin de faciliter la réussite des étudiants internationaux en mobilité individuelle et encadrée, l'établissement doit renforcer l'accompagnement de ces étudiants tout au long de leur scolarité à Paris 1, notamment par la réalisation d'actions menées conjointement par les services centraux de l'université et les composantes (voir ci-dessous l'objectif 3.3 sur l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité).

(3) Les espaces de travail et de détente

L'enquête ORIVE sur les conditions d'études des étudiants de 2019 indiquait que 50% des étudiants de L3 et master étaient insatisfaits de l'état général des locaux de l'université. Les réponses aux questions de l'enquête de 2024 révèlent une **insatisfaction** plus grande encore concernant les espaces de travail et de détente destinés aux étudiants au sein de l'établissement : 74% des étudiants disent avoir des difficultés à trouver un lieu où travailler et 46% ne pas être satisfaits des espaces de travail à leur disposition dans l'université ; 78% se disent également insatisfaits des espaces de détente, le jugement est un peu moins dur pour les cafétérias du CROUS (même si le taux d'insatisfaction, 45 %, reste élevé). Les campus sont par conséquent souvent réduits à des lieux de passage, mal connus, entre deux cours, ce qui peut renforcer l'isolement de certains étudiants. Certes, les marges de manœuvre de l'établissement pour augmenter les espaces dévolus aux étudiants ou mieux aménager ceux qui existent sont réduites, il suffit de penser aux contraintes de place et de coût qui pèsent lourdement sur les missions premières d'enseignement et de recherche. Néanmoins, l'**augmentation prochaine des surfaces de l'université** avec l'ouverture du campus **La Chapelle**, qui entraîne aussi l'opportunité de **réaménager PMF**, ouvre des possibilités d'aménagement nouvelles, y compris pour des espaces de travail et de détente dédiés aux étudiants – s'y ajouteront vraisemblablement des aménagements complémentaires du site de Lourcine conformément au projet initial qui prévoyait que le bâtiment central soit récupéré par le CROUS afin d'y installer notamment un espace de restauration et des espaces dédiés à diverses activités étudiantes.

-> L'ouverture du campus La Chapelle et le réaménagement de PMF (auxquels s'ajouteront probablement de nouveaux espaces à Lourcine), ainsi que les moyens financiers que la CVEC donne aux actions de vie étudiante, permettront, enfin, à l'université de s'engager dans une

politique volontariste d'aménagement d'espaces de vie étudiante afin de favoriser la réussite et lutter contre l'isolement des étudiants (*voir ci-dessous l'objectif 3.6 sur le développement des espaces de travail et de détente dédiés aux étudiants*).

(4) Les activités extracurriculaires portées par l'université

L'implication des étudiants dans des activités extracurriculaires leur est souvent bénéfique car elles participent de leur épanouissement tout en leur permettant d'élargir leur cercle de sociabilité, ce qui contribue à limiter les risques d'isolement. L'université est déjà fortement engagée dans une politique de développement de telles activités extracurriculaires, mais les attentes des étudiants en termes d'activités sportives, culturelles et associatives montrent que l'établissement peut et doit encore progresser.

- Concernant les **activités sportives et pratiques culturelles**, les étudiants regrettent, d'une part, le manque de places disponibles dans les enseignements de sport proposés par l'UEFAPS (d'après l'enquête de 2024, 40 % des étudiants qui pratiquent une activité sportive en dehors de l'établissement regrettent le fait car ils n'ont pas pu s'inscrire dans une formation proposée à l'université) et, d'autre part et surtout, le manque d'ateliers de pratique culturelle financés par l'établissement (8 étudiants sur 10 trouveraient important que l'université leur donne l'opportunité de pratiquer une activité culturelle). Il semble donc pertinent d'amplifier l'offre dans ces deux domaines, même s'il faut noter qu'un certain nombre d'étudiants disent manquer de temps pour de telles activités (16 % des étudiants dans le cas du sport, 42 % dans le cas des activités de pratique culturelle), ce qui incite à organiser les nouvelles activités sur les campus ou à proximité.

- Concernant les **activités associatives au sein de l'établissement**, il est évidemment essentiel de continuer à les encourager, en veillant néanmoins à faciliter le suivi administratif des demandes des associations étudiantes (*voir le point 5.1 sur ce sujet*), à enrichir l'accompagnement des associations (47 % des étudiants engagés seraient intéressés par un accompagnement plus étoffé) et à faciliter le dépôt de projet au titre du FSDIE comme le prévoit la charte FSDIE 2023 (qui partait du constat que seuls 30% à 40 % des crédits CVEC fléchés sur le FSDIE – Aide aux projets sont attribués).

-> Paris 1 doit continuer son engagement traditionnel en faveur des enseignements de sport et de la vie associative étudiante tout en renforçant également l'offre d'activités de pratiques culturelles, jusqu'ici relativement peu développée (*voir ci-dessous l'objectif 4.1 sur les activités sportives, 4.2 sur les pratiques culturelles, 4.3 sur la vie associative et 4.4 sur l'engagement étudiant*).

CHAPITRE 3 : LA STRATEGIE DE VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE POUR 2024-2028

Le diagnostic détaillé établi dans la partie précédente (constatant à la fois la richesse des dispositifs déjà existants au sein de l'université, mais aussi un certain nombre de besoins et d'évolutions à prévoir), a permis de mettre en évidence quatre axes stratégiques pour l'avenir, qui regroupent un total de 46 actions.

1) Impliquer davantage les étudiants dans la politique de vie étudiante

Toute politique de vie étudiante se doit d'être co-construite avec les étudiants. Si les élus étudiants sont régulièrement sollicités au sein des conseils de l'université et des commissions de vie étudiante, il semble important de les associer plus encore à la conception de la politique de vie étudiante. Il paraît également essentiel de développer la participation de l'ensemble des étudiants afin de comprendre au mieux leurs attentes et d'encourager les initiatives étudiantes, comme on l'a noté dans la partie sur l'identification des besoins (*point 5.1*).

1.1) Poursuivre et renforcer le travail avec les élus étudiants

[action 1] - **Continuer à organiser des réunions régulières entre les VP CFVU et les élus étudiants** : ces réunions permettront d'associer pleinement les VP étudiants et les élus étudiants à la définition des priorités de vie étudiante.

[action 2] - **Renforcer la mise à l'agenda des sujets de vie étudiante** : il s'agit d'améliorer la vie étudiante des étudiants de Paris 1 en veillant à mettre des sujets de vie étudiante à l'ordre du jour de tous les CP CFVU et CFVU et de manière régulière au CA.

[action 3] - **Veiller à garantir aux élus étudiants des conditions de mandat satisfaisantes** : subventions financières versées annuellement, accès rapide à des locaux et aux canaux de communication de l'université, application du RSE.

Acteurs concernés : VP CFVU et CA, DEVE, élus étudiants.

Calendrier : court terme.

Moyens nécessaires : moyens existants.

Indicateurs de réussite : nombre de réunions de collaboration entre les VP et l'ensemble des élus étudiants ; nombre de sujets de vie étudiante mis à l'ordre du jour des CP CFVU, CFVU et CA.

1.2) Développer la participation des associations et de l'ensemble des étudiants

[action 4] - **Réunir régulièrement les membres des bureaux des associations étudiantes reconnues** (conformément à ce qui est prévu dans la charte de la vie associative étudiante de l'université) : cette réunion en présence du VP CFVU VE et des VP étudiants sera organisée une fois par semestre par le pôle vie étudiante. Elle permettra d'évoquer les sujets d'actualité,

de discuter des problèmes éventuels rencontrés par les associations pour tenter de les résoudre, de mutualiser les bonnes pratiques entre associations et d'encourager les projets inter-associatifs. Elle contribuera également par là à la formation des membres des associations de l'université.

[action 5] - **Mettre en œuvre et tirer les conclusions de la première expérience de budget participatif étudiant** (règlement adopté par la CFVU et le CA en 2024) : ce budget vise à encourager la participation des étudiants à la politique de vie étudiante en incitant les étudiants à soumettre des projets de vie étudiante et en offrant la possibilité de choisir les projets prioritaires à l'ensemble des étudiants.

[action 6] - **Réaliser des « enquêtes de besoins »** : il s'agit de développer sur les sujets importants de vie étudiante une culture de la concertation qui laisse une large place à la consultation des étudiants afin de comprendre au mieux leurs attentes et leurs besoins, que ce soit au niveau de toute la communauté étudiante, d'un campus, d'une composante ou d'une sous-population étudiante donnée.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DEVE - PVE, ORIVE, direction de la communication, composantes, directions des sites, élus étudiants (UFR et conseils centraux), associations étudiantes, ensemble des étudiants.

Calendrier : court (réunion des associations et budget participatif au printemps 2025) et moyen terme (enquête de besoins en 2025-2026).

Moyens nécessaires : moyens existants (mobiliser notamment le poste nouvellement créé pour l'information des publics au PVE [financement CVEC]).

Indicateurs de réussite : nombre de réunions des présidents d'association ; réalisation du budget participatif et suivi ; nombre d'enquêtes réalisées et exploitées.

2) Travailler sur les leviers et les moyens de la politique de vie étudiante de l'établissement

Pour mener une politique de vie étudiante plus efficace, qui améliore de manière plus nette les conditions d'études des étudiants (versement rapide des aides sociales et des aides à projets, réactivité etc.), il faut, on l'a vu (*point 5.1 de la partie précédente*), faire évoluer les processus et procédures utilisés dans la mise en place de la politique de vie étudiante de l'établissement.

2.1) Améliorer le pilotage et les procédures internes

L'université doit tout d'abord faire évoluer un certain nombre de processus internes, notamment afin d'améliorer l'outillage au service du pilotage (par la systématisation du recueil des données de vie étudiante et de leur analyse), de raccourcir les délais d'exécution (par la simplification des procédures) et de développer les collaborations transversales entre les services et les composantes de l'université.

[action 7] - **Systématiser la récolte et l'analyse des données pertinentes pour la politique de vie étudiante de l'établissement**, *i.e.* rassembler des données concernant la populations étudiante (nombre d'étudiants par composante, par site, caractéristiques sociologiques,

étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études etc.), faciliter l'établissement des bilans financiers et qualitatifs des actions de vie études (volume et typologie des aides sociales, des aides à projet, des projets financés par la CVEC, des rapports d'engagement étudiant etc.), reprendre les éléments saillants émergeant des enquêtes de besoins réalisées : il est nécessaire de développer pour cela une plate-forme de vie étudiante spécifique et constituer à partir de là un tableau de bord partagé avec l'ensemble des acteurs de l'université.

[action 8] - **Simplifier les procédures relatives à la vie étudiante** afin d'aider mieux et plus rapidement les étudiants ou les associations étudiantes : délégation de signature, dématérialisation complète des procédures...

[action 9] - **Créer des temps de discussion sur la vie étudiante entre les différents services, composantes et directions des sites de l'université** afin de faire remonter les problèmes propres à certains campus ou certaines catégories d'étudiants et échanger sur les bonnes pratiques : pour cela, tous les services, composantes et sites pourraient désigner un référent vie étudiante et créer ainsi un réseau qui pourrait se confondre avec le réseau des délégués handicap créé en 2023-2024 afin que soit identifié un unique **référent vie étudiante pour chaque service, composante et site**.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DGS, DEVE - PVE, services concernés par la vie étudiante, composantes (direction, scolarité), directions des sites.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : moyens existants (mobiliser notamment le poste nouvellement créé pour l'information des publics au PVE [financement CVEC]) ; financement par le COMP 2024 de la création d'une plate-forme de vie étudiante et d'un recrutement temporaire pour la mise en place de cette plate-forme.

Indicateurs de réussite : création de la plateforme réunissant l'ensemble des données de vie étudiante ; nombre de jours de mise en paiement des aides sociales (objectif 1 semaine) ; nombre de jours nécessaires au paiement des subventions aux associations étudiantes (objectif 15 jours) ; création du réseau des référents « vie étudiante » et nombre de réunions organisées.

2.2) Renforcer les partenariats avec le CROUS et les collectivités territoriales

L'une des voies principales identifiées pour améliorer l'« expérience étudiante » des étudiants de Paris 1 est d'approfondir les partenariats avec les autres grands acteurs de vie étudiante des territoires parisien et francilien, au premier rang desquels le CROUS de Paris.

[action 10] - **Préciser le partenariat avec le CROUS de Paris** grâce à : (1) l'identification en interne d'un **agent du pôle PVE chargé des relations avec le CROUS** ; (2) **la rédaction d'une convention cadre** afin de rendre compte de la pluralité et l'hétérogénéité des domaines de collaboration pour en améliorer le suivi. Cette convention devra notamment permettre d'améliorer l'offre de restauration sur les campus de l'université (cafétérias, points de vente, distributeurs, machines à café).

[action 11] - **Développer les partenariats avec les acteurs territoriaux** (notamment la mairie de Paris via la Maison étudiante dont une nouvelle annexe sera située sur le campus La Chapelle) pour améliorer l'accessibilité des services aux étudiants. Ces partenariats, pour se concrétiser, demandent des échanges réguliers qui seraient facilités par : la réalisation et

diffusion d'un annuaire de personnes référentes au sein de l'université pour que les partenaires extérieurs puissent identifier plus facilement leurs interlocuteurs, et vice-versa ; l'organisation de réunions communes avec un ordre du jour co-construit pour aborder en particulier les questions de vie étudiante qui dépassent les compétences des universités (par exemple la question d'une plate-forme de logement pour les étudiants, l'accès aux infrastructures culturelles et sportives...).

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DGS, DEVE - PVE, DAJI, tous les services centraux concernés par la vie étudiante, directions des sites, CROUS, ville de Paris et Maison étudiante, autres collectivités territoriales.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : moyens existants ; le recrutement prévu dans le cadre de l'ouverture du campus La Chapelle et ciblé sur le renforcement des partenariats (CROUS, Maison étudiante de la ville de Paris).

Indicateurs de réussite : nombre de réunions régulières avec les acteurs territoriaux (objectif d'une par an) ; réalisation de l'annuaire des personnes référentes de l'université et des partenaires ; adoption de la convention pluriannuelle avec le CROUS.

2.3) Mieux informer les étudiants

Un des résultats frappants de l'enquête menée au printemps 2024 (voir le point 5.1 de la partie précédente et les annexes) est la méconnaissance par les étudiants des services que l'université développe pour les aider en matière de vie étudiante (aides sociales, service de santé...). Un des chantiers les plus urgents des années à venir est donc de faire connaître les services proposés par l'université, ce qui doit aussi être lié à une meilleure diffusion auprès des étudiants de la politique de lutte contre les discriminations de l'établissement.

[action 12] - **Déployer des actions d'information en présentiel : permanences** du pôle de la vie étudiante sur les campus de l'université qui ne bénéficient pas d'un « guichet » physique du pôle comme c'est le cas à PMF ou au Panthéon ; **stands** tenus par le pôle de la vie étudiante lors des pré-rentreées et des forums des associations.

[action 13] - **Développer le rôle des composantes** : organiser des réunions d'échange et de partage d'information avec les directions d'UFR, les enseignants responsables de diplômes, les scolarités, les élus étudiants des conseils centraux et des UFR afin qu'ils puissent également faire connaître les aides et services de vie étudiante.

[action 14] - **Recruter des étudiants pour devenir des ambassadeurs de la vie étudiante** afin qu'ils se fassent le relais auprès des autres étudiants des différents sujets de vie étudiante. Ces étudiants seront formés sur le fonctionnement de l'université et sur les thématiques qu'ils seront en charge de relayer. Leur présence sera planifiée sur l'ensemble des campus, en relation avec les directions de campus et les composantes pour identifier les moments les plus pertinents

[action 15] - **Développer et rationaliser la communication numérique** :

- usage raisonné des mails (par exemple un mail récapitulatif en début de semestre) ;
- utilisation des outils privilégiés par les étudiants (instagram, écrans de l'université) ;
- amélioration de la page « vie étudiante » du site de l'université, qui devra également être fortement révisée lors de la création du portail en ligne lié à la nouvelle plate-forme de vie

étudiante (financement obtenu en 2024, qui pourra éventuellement conduire dans un deuxième temps au développement d'une application spécifique) ;

- développement d'un module d'information en ligne (aides proposées par l'université, prévention VSS...), à diffuser au moment de l'inscription des étudiants et à rendre éventuellement obligatoire.

Ce plan de communication devra s'appuyer sur des enquêtes et des « focus group » afin de connaître les habitudes et les besoins des étudiants et être coconstruit avec les élus étudiants.

Acteurs concernés : VP CFVU, DGS, DEVE - PVE, direction de la communication, DSIUN, directions des centres, composantes (direction, responsables de diplôme, scolarités), élus étudiants.

Calendrier : long terme.

Moyens nécessaires : moyens existants (mobiliser notamment le chargé de communication « vie étudiante » de la direction de communication et le poste nouvellement créé pour l'information des publics au PVE [financement CVEC]), auxquels s'ajoute le coût des emplois étudiants nécessaire à la mise en œuvre du réseau d'ambassadeurs étudiants.

Indicateurs de réussite : nombre de permanences et de réunions d'information organisées ; création de la plate-forme de vie étudiante et du module en ligne ; nombre d'étudiants ambassadeurs ; taux d'étudiant ayant connaissance des services proposés par l'université.

3) Agir sur les conditions dans lesquelles les étudiants font leurs études

La politique de vie étudiante vise à favoriser la réussite des étudiants en construisant tout d'abord un environnement d'études et de travail adéquat. Il s'agit en particulier de veiller à ce que les publics les plus fragiles (pour différentes raisons, financières, de santé...) puissent, dans la mesure des moyens et des missions de l'université, bénéficier de conditions adaptées qui leur permettent de se concentrer sur leurs études. Dans cette perspective, il paraît particulièrement important de : (3.1, 3.2, 3.5) renforcer l'accompagnement médical et social ainsi que l'offre de restauration sur les campus ; (3.3 et 3.4) de mettre en place des mesures supplémentaires spécifiques pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants internationaux en mobilité entrante et les publics spécifiques ; (3.6) de veiller à améliorer les espaces de travail et de détente disponibles sur les campus et ce, notamment grâce à l'ouverture de La Chapelle, au réaménagement de PMF et à la prolongation du travail initié sur le campus Port-Royal depuis l'ouverture de Lourcine en 2019.

3.1) Renforcer la priorité donnée à la politique de prévention et d'accès aux soins

Les investissements réalisés depuis 2021 doivent être pérennisés et amplifiés encore pour permettre au service de santé de mieux répondre aux demandes des étudiants, conformément aux ambitions explicitées dans le projet de santé 2024-2029 du SSE lui-même.

[action 16] - **Maintenir et pérenniser l'investissement institutionnel et financier de Paris 1 au sein du SSE** : le SSE est un service inter-universitaire coordonné par l'université Paris Cité dans lequel Paris 1 doit continuer à investir, tant en termes financiers qu'institutionnels. Pour cela, il est important que le vice-président CFVU VE, les VP étudiants de Paris 1 et la DEVE

continuent à participer activement au comité de pilotage et aux conseils de service du SSE. Il est aussi essentiel d'associer davantage l'ensemble des élus de l'établissement en demandant à la direction du SSE de présenter au CA de l'université un bilan annuel des activités du service en regard des moyens alloués. Les réunions régulières entre les équipes du SSE et du relais handicap doivent évidemment continuer à être organisées.

[action 17] **Créer une nouvelle antenne du SSE sur le campus Condorcet** : cette antenne, qui pourra bénéficier des locaux médicaux qui avaient déjà été prévus dans le projet initial du campus sur le site d'Aubervilliers, permettra d'augmenter significativement l'offre de soins du SSE et sera aisément accessible pour les 4000 étudiants qui suivront des cours sur le futur campus La Chapelle.

[actions 18 à 20] - **Soutenir la politique de développement des activités de prévention et de soin du SSE, notamment les actions suivantes :**

Renforcer les actions de prévention (santé, sécurité sociale et droits des étudiants...), en consolidant le réseau d'étudiants relais en santé et en collaborant plus régulièrement avec les élus et associations étudiantes de Paris 1.

Renforcer les actions visant au bien-être psychologique des étudiants (consolidation de l'équipe de psychologues du service, développement de la « maison sport santé - université » du SSE en complémentarité des enseignements proposés par l'UEFAPS).

Obtenir l'agrément de « centre de santé sexuelle étudiante » (CSSE), qui permettra notamment de développer une offre gratuite et innovante sur la santé sexuelle ainsi que des dispositifs d'accompagnement des victimes de VSS.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Condorcet, DGS, DEVE - PVE, SSE, UEFAPS, élus étudiants, associations étudiantes.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : coût de développement de l'antenne de Condorcet, coût des nouvelles actions du SSE.

Indicateurs de réussite : régularité des réunions entre des personnels de Paris 1 et du SSE ; création d'une antenne du SSE sur le campus Condorcet ; nombre d'étudiants relais en santé ; nombre d'actions de prévention (cafés ou forums santé) ; nombre d'actions d'amélioration du bien-être psychologique des étudiants, de même pour ce qui concerne le sport-santé.

3.2) Poursuivre l'accompagnement social des étudiants

Face à l'ampleur des demandes et aux difficultés du CROUS à y répondre, l'établissement a fait de longue date, et encore plus depuis la crise sanitaire, de l'accompagnement social un axe prioritaire de la politique de vie étudiante de Paris 1, via des exonérations de droits d'inscription et, surtout, le développement d'aides sociales ponctuelles, « d'urgence », grâce aux moyens du FSDIE et de la CVEC (*voir le point 2.2 du chapitre précédent*). Cette politique, qui gagnera en efficacité par la fluidification des procédures évoquée plus haut, devra être pérennisée (*point 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir*).

[action 21] - **Maintenir les investissements en matière d'accompagnement social des étudiants** : personnel dédié au sein du PVE, fréquence des commissions FSDIE Aide sociale, travail avec la DRI sur les aides sociales à la mobilité internationale, soutiens aux projets

étudiants de solidarité (comme cela a été fait par le passé pour des projets portés par Cop'1 ou d'autres associations de solidarité étudiantes).

[action 22] - **Actualiser les critères d'exonération des droits d'inscription** : le dernier texte sur le sujet date de 2016 et doit donc être précisé et adapté.

[action 23] - **Renforcer l'accompagnement médico-social** en développant les échanges entre le SSE, le service social du CROUS et les services concernés dans les collectivités territoriales.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DEVE – PVE, DGS, DRI, DAFB, DAJI, CROUS, SSE, collectivités territoriales (CCAS), élus étudiants, associations étudiantes.

Calendrier : court terme.

Moyens nécessaires : moyens existants, avec un renforcement de l'équipe du PVE au moment de l'ouverture de La Chapelle (un poste dédié à l'accompagnement des étudiants).

Indicateurs de réussite : délai moyen pour obtenir un rdv avec une assistante sociale ; nombre de jours pour payer les aides sociales de l'université et transmettre les décisions d'exonération.

3.3) Développer l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité à Paris 1

Parmi les étudiants internationaux, les étudiants « primo-arrivants », qui arrivent en France et viennent faire leurs études à Paris 1 dans le cadre d'une mobilité individuelle ou d'une mobilité entrante encadrée (échange d'un semestre ou d'un an³³), ont des besoins spécifiques, qu'il s'agit de mieux identifier pour mieux y répondre ensuite. La DRI de l'université organise l'accueil de ces « primo-arrivants », mais l'université doit veiller à mieux accompagner ces étudiants tout au long de leur cursus (*voir le point 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir*).

[action 24] - **Mieux identifier les étudiants internationaux en mobilité entrante à Paris 1 et leurs besoins** : développer l'analyse des étudiants en mobilité individuelle et en mobilité encadrée (origines, composante de rattachement, besoins) permettra à la DRI, à la DEVE et aux composantes de renforcer et d'adapter les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des publics internationaux.

[action 25] - **Développer des actions du pôle vie étudiante à destination des étudiants en mobilité à Paris 1 et ce, en coordination avec la DRI et les UFR**. Il sera important pour développer ces actions que les personnels du PVE soient formés à l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux en mobilité. Des expériences pilotes (réunions spécifiques, mentorat...) pourraient avoir lieu dans certaines UFR avant d'être généralisées à l'échelle de l'université.

[action 26] - **Développer des dispositifs d'accompagnement des étudiants réfugiés** : ces étudiants sont dans des situations particulièrement difficiles qui nécessitent un accompagnement particulier (formulaire d'admission adapté, aide à l'orientation...).

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Relations internationales, DEVE – PVE, DRI, ORIVE, direction de la communication, composantes, responsable des DU Passerelle, élus étudiants.

³³ Soulignons que les étudiants de l'université en mobilité sortante peuvent évidemment continuer à bénéficier des aides sociales d'urgence ou d'autres services de l'université.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : moyens existants (mobiliser notamment le poste nouvellement créé pour l'information des publics au PVE [financement CVEC]).

Indicateurs de réussite : nombre d'actions proposées ; nombre d'étudiants accompagnés.

3.4) Renforcer la lutte contre les discriminations et l'accueil des publics spécifiques

Continuer à rendre l'université plus inclusive demande de diversifier les mesures d'accueil et de lutte contre les discriminations. Les bilans réalisés font en particulier ressortir les besoins en ce sens des étudiants en situation de handicap (*voir le point 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir*).

[action 27] - **Renforcer le relais handicap**, conformément à ce qui est prévu dans le schéma directeur pluriannuel du handicap : recrutement de référents handicap supplémentaires ; recrutement des « étudiants soutiens » (secrétaires...) à faciliter ; développement des relations avec les UFR en consolidant le réseau de correspondants administratifs et enseignants instauré en 2023.

[action 28] - **Poursuivre les actions de lutte contre les discriminations et les violence, notamment les violences sexistes et sexuelles** grâce à des actions de sensibilisation (notamment auprès des étudiants de L1, par exemple lors des pré-rentrees) et ce, en lien avec les composantes et le SSE.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, chargé de mission handicap, DEVE – PVE, direction de la communication, services concernés par la vie étudiante, SSE, composantes, élus étudiants.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, moyens existants (relais handicap du PVE et réseau des délégués handicap dans les services et composantes) auxquels s'ajoute deux nouveaux recrutements dans le cadre de l'ouverture du campus La Chapelle ; un recrutement provisoire pour améliorer les dispositifs de lutte contre les VSS (financement COMP).

Indicateurs de réussite : nombre de jour pour obtenir un rdv avec le pôle handicap, nombre de jours pour obtenir un aménagement d'études et d'examens, nombre de jours nécessaires au paiement des emplois étudiant recrutés par le relais handicap (objectif 1 mois), nombre d'actions de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté ; nombre d'actions de prévention des VSSD.

3.5) Améliorer l'offre de restauration

Les fortes attentes de la population étudiante sur cette question (*voir le point 5.1 de la partie précédente et les annexes*) obligent l'établissement à s'impliquer sur cette question plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent (*voir aussi sur ce point l'objectif 2.2 sur l'établissement d'une convention avec le CROUS*).

[action 29] - **Garantir l'approvisionnement régulier des machines à café** sur tous les campus.

[action 30] - Garantir l'**approvisionnement régulier des distributeurs** sur tous les campus.

[action 31] - Garantir aux étudiants un accès à une **offre de restauration de proximité et de qualité**. Veiller en particulier à l'offre servie dans la cafétaria prévue à La Chapelle et appuyer le projet de cafétéria ou RU à Lourcine.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Patrimoine, VP Condorcet, DGS, DEVE – PVE, DPI, DL, DAFB, DAJI, directions des sites, CROUS, associations et élus étudiants.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : agent recruté au PVE dans le cadre du campus La Chapelle et dédié aux partenariats ; investissements.

Indicateurs de réussite : bilans réguliers sur l'état de l'offre de restauration.

3.6) Développer les espaces de travail et de détente dédiés aux étudiants

Vu le niveau d'insatisfaction des étudiants concernant les espaces de travail et de détente mis à leur disposition au sein de l'université et les marges de manœuvre offertes dans les années à venir à La Chapelle, PMF et Lourcine, l'université se doit d'augmenter et d'améliorer la qualité des espaces de vie étudiante (*voir le point 5.2 du chapitre précédent sur ces éléments*³⁴). Pour les espaces de détente, il est à noter qu'une majorité d'étudiants souhaiteraient l'aménagement d'espaces extérieurs (68 % selon l'enquête de 2024). Par ailleurs, lorsque les espaces de détente existent déjà, les principaux souhaits d'aménagement des étudiants portent sur l'installation de mobilier adapté (78 %) et de micro-ondes (76 %). Pour les espaces de travail, les étudiants demandent en priorité des espaces pour travailler de manière isolée (74 %).

[action 32] - **Recenser régulièrement les espaces à disposition des étudiants et développer la pluralité des usages des locaux sur l'ensemble des sites de l'université**, en favorisant l'appropriation de ces lieux par les étudiants.

[action 33] - **Veiller à soutenir les bibliothèques des principaux campus de l'université afin d'améliorer les espaces de travail à disposition des étudiants** :

- La Chapelle : garantir le bon aménagement de la bibliothèque du site de La Chapelle (gérée par le service commun de documentation), de très grande dimension et imaginée de façon à créer des espaces de travail diversifiés et aisément accessibles.

- PMF : faciliter le réaménagement de la bibliothèque du site à la suite du départ d'une partie des collections pour La Chapelle, ce qui passe par une révision de l'offre documentaire et des services pour mieux accueillir les étudiants des disciplines restées sur le site, une modernisation afin d'offrir plus de confort et, en particulier, d'espaces adaptés à une plus grande diversité d'usages individuels et collectifs.

La CVEC pourra continuer à être mobilisée ponctuellement pour soutenir certains projets d'aménagements des bibliothèques.

[action 34] - **Veiller à améliorer le nombre et l'attractivité des espaces de détente dédiés aux étudiants** :

- La Chapelle : (1) garantir le bon aménagement et faire vivre les salles prévues pour les associations étudiantes et les activités extracurriculaires, en particulier artistiques (salles de

³⁴ On peut ajouter que les campus délocalisés ne doivent pas être négligés.

répétition...); (2) travailler avec les partenaires présents sur le site (CROUS, Maison étudiante) pour assurer une complémentarité des espaces et des actions proposées.

- PMF : le réaménagement général du site, au delà de la simple ré-occupation des espaces libérés, permettra de dédier davantage d'espaces à la vie étudiante. Dans cette perspective, un projet d'aménagement et d'ouverture d'une des terrasses du site est déjà en cours de réalisation, avec l'appui du CROUS.

- Lourcine : travailler avec le CROUS pour développer les espaces dédiés aux étudiants.

[action 35] – Si nécessaire, **financer un poste au service du patrimoine sur la CVEC en charge des infrastructures et du développement des espaces de vie étudiante.**

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Patrimoine, VP Condorcet, DGS, DEVE – PVE, DPI, bibliothèques, directions des sites, composantes, associations et élus étudiants, étudiants.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : coût d'aménagement, recrutement éventuel à la DPI.

Indicateurs de réussite : nombre de nouveaux espaces créés ; nombre d'associations étudiantes dotées de locaux.

4) Favoriser les activités étudiantes et dynamiser la vie de campus

Proposer des activités extracurriculaires aux étudiants permet d'améliorer sensiblement leur expérience étudiante. Une vie étudiante réussie repose aussi sur la possibilité de s'ouvrir à des activités extra-académiques, notamment la culture et la pratique sportive. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier la politique de Paris 1 dans ce domaine.

4.1) Développer les enseignements de sport financés par la CVEC

L'offre de l'UEFAPS est riche, mais l'université est confrontée à des difficultés d'accès aux infrastructures sportives. En recherchant de nouveaux espaces et en continuant à soutenir l'UEFAPS pour la création d'ateliers sportifs sur financement CVEC, l'université pourrait avoir pour objectif que 18 % de ses étudiants suivent une pratique sportive proposée par l'établissement (au lieu de 14 % actuellement, voir le point 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir).

[action 36] - Continuer à **développer les partenariats** pour permettre un meilleur accès aux infrastructures sportives du territoire (mairie, établissements scolaires...), en ciblant plus qu'actuellement le nord de Paris vu l'ouverture du campus La Chapelle (Centre aquatique olympique de Saint-Denis, gymnases polyvalents de l'Adidas Arena...).

[action 37] - Continuer à créer de **nouveaux ateliers sportifs** chaque année par l'intermédiaire de la CVEC en s'appuyant sur les demandes des étudiants et en s'assurant de l'égalité d'accès de l'offre à tous les étudiants, quel que soit leur campus ou composante de rattachement.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DEVE – PVE, UEFAPS, composantes, CROUS, mairie de Paris et autres collectivités territoriales.

Calendrier : court et moyen terme.

Moyens nécessaires : location de nouveaux espaces.

Indicateurs de réussite : nombre d'étudiants réalisant une activité physique et sportive en lien avec l'université ; taux de pression sur les activités proposées par l'UEFAPS.

4.2) Accroître l'accès à des activités culturelles et artistiques

D'après l'enquête de 2024, les étudiants de Paris 1 sont très intéressés à ce que l'établissement développe l'accès à des activités culturelles, notamment à des activités de pratique culturelle qui sont en général coûteuses lorsqu'elles ont lieu en dehors du cadre universitaire (*voir le point 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir*).

[action 38] - Développer les **ateliers de pratiques culturelles**, en doublant le nombre d'ateliers proposés par rapport à la situation actuelle (passer de 14 à 28 à moyen terme) et en veillant à créer des ateliers de tous niveaux, correspondant aux demandes des étudiants (théâtre, photo, peinture selon l'enquête de 2024) et organisés dans un premier temps avant tout sur le campus de La Chapelle (puisque des salles adaptées y ont été prévues) puis, dans la mesure du possible, sur tous les principaux campus de l'université.

[action 39] - **Valoriser les engagements artistiques et culturels des étudiants** : d'une part, en développant la **diffusion des œuvres étudiantes** (amateurs ou fondées sur des formations) sur les campus (murs, écrans...) ; d'autre part, en favorisant l'**organisation par les étudiants d'expositions sur les campus**, à l'exemple de ce que l'École des arts, le PVE ou encore la BIS.

[action 40] - **Favoriser l'accès à la culture à l'extérieur de l'université**, notamment via : la diffusion par le PVE d'informations sur l'offre culturelle parisienne et francilienne, avec une mise en avant des institutions proposant des tarifs intéressants aux étudiants ; la mise en place de partenariats ponctuels avec des institutions culturelles, qui pourrait amener dans un deuxième temps à réfléchir à la création d'une billetterie culturelle proposant des places ou des packs culturels à tarif réduit (éventuellement dans le cadre de Sorbonne Alliance vu l'expérience de l'université Sorbonne Nouvelle dans le domaine).

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Culture, VP Condorcet, DEVE – PVE, direction de la communication, directions des sites, composantes (notamment l'École des arts), bibliothèques, associations étudiantes, Maison étudiante de la ville de Paris, acteurs culturels du territoire (avec une ouverture, dans la perspective du campus La Chapelle, vers les scènes culturelles du nord de Paris comme l'Académie Fratellini, le Théâtre Gérard Philipe...).

Calendrier : court, moyen, long terme.

Moyens nécessaires : intervenants pour organiser les ateliers de pratiques culturelles ; aménagement des espaces permettant de valoriser les œuvres étudiantes.

Indicateurs de réussite : nombre d'ateliers de pratiques culturelles, nombre d'étudiants inscrits aux ateliers de pratiques culturelles ; nombre d'espaces dédiés à la valorisation d'œuvres étudiantes.

4.3) Dynamiser la vie associative étudiante

Les associations étudiantes de Paris 1 sont nombreuses, mais elles se heurtent à différentes difficultés (délais de versements des aides financières, difficultés pour réserver des salles,

accompagnement centré quasi exclusivement sur le montage de projet) qui peuvent freiner et limiter leurs initiatives. Initiatives qui, lorsqu'elles sont réalisées, ont en général et malheureusement peu d'écho dans l'enceinte de l'université faute de relais et de communication suffisants (*voir les points 5.1 et 5.2 du chapitre précédent sur les besoins des années à venir*). L'université gagnera donc à proposer un accompagnement accru des associations.

[action 41] - **Développer l'accompagnement quotidien des associations ainsi que l'organisation d'ateliers ponctuels de formation**, notamment sur la gestion d'une association, la prévention des VSS (premiers ateliers sur le sujet organisés à l'automne 2024) ou encore l'organisation d'événements festifs (respect de la réglementation, prévention, sécurité).

[action 42] - **Clarifier et alléger les procédures de réservation de salles et d'espaces.**

[action 43] - **Visibiliser toutes les associations**, généralistes comme celles liées à une filière, **et leurs projets sur l'intranet, le site internet et les réseaux sociaux de l'université**, par exemple en rendant plus accessible la liste des associations reconnues au sein de l'université et en créant un agenda des activités et événements proposés par les associations.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DEVE – PVE, direction de la communication, associations étudiantes, Maison étudiante de la ville de Paris.

Calendrier : court terme.

Moyens nécessaires : moyens existants au PVE (personnels en charge de la vie associative, chargé d'information du PVE recruté en octobre 2024) et à la direction de la communication, auxquels s'ajoute les postes sur les partenariats et les associations prévus dans le cadre de l'ouverture du campus La Chapelle.

Indicateurs de réussite : nombre de formations à destination des associations ; nombre de projets associatifs accompagnés ; supports et éléments de communication sur la vie associative.

4.4) Visibiliser la valorisation de l'engagement étudiant

L'université Paris 1 a toujours encouragé ses étudiants à s'engager au sein de l'université et dans la cité. La possibilité de valoriser un engagement par une bonification au 2^e semestre (de la L1 au M1) est néanmoins encore méconnue des étudiants et il sera important dans les années à venir de visibiliser la charte de l'engagement étudiant de Paris 1 tout en clarifiant les critères d'éligibilité et d'évaluation.

[action 44] - **Réviser et actualiser la charte « engagement étudiant » de l'établissement**, en s'appuyant notamment sur les remarques des étudiants et de l'équipe d'enseignants évaluateurs dans les UFR.

[action 45] - **Améliorer la communication** sur les possibilités de valorisation de l'engagement étudiant.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, DEVE PVE, direction de la communication, composantes, associations étudiantes, élus étudiants.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : moyens constants.

Indicateurs de réussite : nombre de dossiers de validation de l'engagement étudiant déposés.

4.5) Faciliter les événements portés par la communauté universitaire

D'après l'enquête menée en 2024, l'attente des étudiants semble modérée quant à l'organisation d'événements, notamment si l'on compare avec des enquêtes similaires menées des universités de province. La moitié des étudiants qui ont répondu à l'enquête se disent néanmoins favorables à l'organisation de plus d'événements fédérateurs, notamment dans le domaine culturel.

[action 46] **Augmenter le nombre d'événements organisés chaque année par des membres de la communauté universitaire** (notamment dans le domaine culturel, expositions, concerts, projections), en renforçant la communication sur la possibilité de financement de ces projets.

Acteurs concernés : VP CFVU VE, VP Culture, DEVE – PVE, direction de la communication, bibliothèques, associations étudiantes.

Calendrier : moyen terme.

Moyens nécessaires : moyens existants

Indicateurs de réussite : nombre d'événements organisés par les membres de la communauté universitaire.

CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE DE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR

Ce schéma nécessitera un suivi régulier pour faire état de l'avancée des actions et des indicateurs de réussite, des éventuels points de blocage et le cas échéant pour réajuster les actions en fonction de l'évolution du contexte ou des conséquences engendrées par la réalisation des premières actions.

Ce suivi devra être assuré par un comité de suivi, sur le modèle du comité de pilotage qui a accompagné l'élaboration du schéma.

Ce comité de suivi comprendra : les VP CFVU, le VP Patrimoine, les VP étudiants, le DGS, des représentants de la DEVE (direction, responsable du pôle vie étudiante), de la Dircom, de la DPI et de la DL. Selon la thématique des séances, des représentants d'autres services et composantes pourront être invités.

La fréquence de réunion devra être ajustée aux besoins mais pourrait être de trois fois par an la première année, avec des ajustements par la suite.

Un compte rendu de l'avancée des actions devra être présenté chaque année devant la CFVU et le CA de l'université (2025, 2026, 2027, 2028).

1) Annexe 1 : liste des entretiens réalisés dans le cadre de la préparation du schéma

- Acito Lola, présidente de la Fédé et élue CFVU
- Abbas Dominik, vice-président étudiant (CA)
- Bransol Valentin, chargé des affaires culturelles du pôle vie étudiante de la DEVE
- Christophe Laure, directrice de la DEVE (direction des études et de la vie étudiante)
- De Lavit Jacques-Henri, directeur de cabinet de Marie Christine Lemardeley, adjointe à la mairie de Paris en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
- Deprest Florence, vice-présidente chargée du Campus Condorcet
- Domin Jeanne, Trejo Danahé et Costa Victoria, Association You Are
- Dupont-Kieffer Ariane, vice-présidente chargée de la responsabilité sociétale
- Jeannet Claire, chargée des indicateurs et aide au pilotage au pôle pilotage et évaluation de la DRI (direction des relations internationales)
- Josien Jérôme, chargé FSDIE Aide à projet du pôle vie étudiante de la DEVE
- Laignoux Raphaëlle, vice-présidente CFVU chargée de la vie étudiante et de campus
- Laurent Guillaume, Révolte toi Sorbonne
- Le Cam Nicolas, directeur et Radiguet Laurent, responsable administratif de l'UEFAPS
- Lefebvre Milon Eloïse, secrétaire générale de Sap'1 et élue CFVU
- Mette Elodie, responsable de l'ORIVE (Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante) de la DPEIP (direction partenariat entreprises - insertion professionnelle)
- Marionneau Pol, président de Sorbonne Onu
- Masson Tiphaine, chargée CVEC du pôle vie étudiante de la DEVE
- Paquet Franck, directeur de la communication
- Piazza Béatrice, directrice de la DPEIP
- Prudhomme Muriel, directrice du SSE (Universités Paris Cité, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Nouvelle)
- Roblot-Troizier Agnès, directrice de l'École de droit de la Sorbonne
- Soriot Annie, directrice des relations internationales
- Salinesi Camille, vice-président chargé des relations internationales
- Yehya Rim, cheffe du bureau de la vie étudiante et directrice de la Maison des initiatives étudiantes de la ville de Paris (devenue Maison étudiante)

2) Annexe 2 : Compte rendu du « focus group » organisé le 9 novembre 2023

Le focus group, qui a été mené par C. Marseault et C. Thoury du cabinet Solutions Campus, a été réuni le 9 novembre 2023 à Lourcine de 14h à 17h. 40 étudiants s'étaient inscrits mais seules 6 étudiantes y finalement participé, pour la plupart en droit et une en géographie, 2 étudiantes en master, 2 étudiantes en situation de handicap, 2 étudiantes de l'IED, 4 étudiantes en licence.

Après s'être présentées tour à tour et avoir mis en avant les points positifs et négatifs de leur expérience étudiante, l'échange s'est organisé autour des principales problématiques rencontrées pour finir sur les besoins prioritaires à mettre en place.

-> Préconisations issues du focus group :

Attention : étant donné la composition du groupe, les préconisations ne sont pas toutes transférables à l'ensemble de l'université au delà des sites de Lourcine et du Panthéon.

Restauration :

- Un restaurant universitaire à proximité immédiate de Lourcine permettant d'avoir des repas équilibrés, assis et à tarification sociale.
- Plus de micro-ondes et de places assises pour faire réchauffer ses repas et manger dans de bonnes conditions.
- Une cafétéria étudiante et des machines à café qui ne tombent pas en panne.

Espaces de travail :

- Du wifi qui fonctionne sur le campus de la Sorbonne.
- Plus de prises dans les salles pour pouvoir brancher son matériel.
- Pour les bibliothèques : installer des salles de repos à côté des bibliothèques universitaires ; ouvrir les bibliothèques de 8 à 22h ; développer un système de réservation numérique pour pouvoir réserver les salles de travail de la bibliothèque universitaire.

Accès aux informations concernant les services de vie étudiante proposés par l'établissement :

- Mieux communiquer sur l'ensemble des services disponibles et former les enseignants, chargés de TD pour qu'ils les connaissent et qu'ils portent la bonne information.
- Mettre en place des permanences d'informations et d'écoute.

Engagement étudiant :

- Simplifier les procédures de valorisation de l'engagement étudiant, la rendre accessible sur tous les semestres et ne pas dissuader les étudiants de s'engager.

Associations :

- Disposer de l'annuaire des associations étudiants et les obliger à se présenter lors du forum des associations.

Activités sportives :

- Proposer plus d'activités sportives car celles qui existent sont prises d'assaut dès les premières minutes d'inscription.

Activités culturelles et artistiques :

- Proposer des pianos à disposition des étudiants dans les halls

Handicap :

- Résoudre les problèmes liés au manque de preneurs de notes.

3) Annexe 3 : Principaux enseignements de l'enquête adressée à l'ensemble des étudiants de Paris 1

L'enquête « Conditions de vie des étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne » a été réalisée entre le 4 mars et le 21 avril 2024. Elle a été préparée par la vice-présidence CFVU et le comité de pilotage du schéma directeur et réalisée par le cabinet Latitude (M. Omhovere F. Plantard, J. Demer), le cabinet Solutions Campus (C. Marseault) et l'ORIVE de Paris 1 (E. Mette). L'enquête était composée de 92 questions et abordait dix thématiques principales (logement, ressources, restauration, vie de campus, santé, activités physiques et sportives, activités culturelles, activités associatives, engagement étudiant, vecteurs d'information privilégiés) et a été diffusée à l'ensemble des étudiants de l'université.

1 425 étudiants y ont effectivement répondu et 1 071 d'entre eux ont répondu à l'ensemble des questions. Ce taux de participation est relativement bas (3,22 %), mais les étudiants qui ont répondu représentent un échantillon assez représentatif de la population étudiante de Paris 1 (nombre de femmes, nombre de boursiers, rattachement disciplinaire). Cela reste néanmoins un échantillon et les données issues des réponses au questionnaire sont donc à interpréter avec précaution. Elles offrent néanmoins un aperçu intéressant des défis rencontrés par les étudiants en terme d'« expérience étudiante » et mettent en lumière différents points importants pour améliorer les conditions de vie étudiante au sein de l'université.

(1) Enseignements généraux

- **Très fort engagement associatif**

L'engagement associatif est notable pour une université, avec 40 % des étudiants indiquant être actifs au sein d'une association, ce qui reflète une forte implication dans la vie universitaire et citoyenne. Ce taux élevé peut servir de socle au développement de services et d'actions de vie étudiante en impliquant les étudiants les plus volontaires tout en poursuivant la dynamique de valorisation des compétences acquises dans cet engagement au sein des cursus.

- **Peu de temps disponible**

Le manque de temps est un problème récurrent chez les étudiants, exacerbé par des temps de trajet significatifs : 75 % d'entre eux passent plus de 30 minutes pour rejoindre leur lieu d'études, et 20 % dépassent une heure. Ce facteur affecte non seulement leur disponibilité pour les activités universitaires, mais constitue également la principale raison pour laquelle les étudiants participent peu aux événements festifs, culturels ou sportifs organisés par l'université et profitent peu des services qui leur sont dédiés.

- **Difficulté d'accès à la restauration à tarif social**

Seulement 23 % des étudiants déjeunent régulièrement dans un restaurant universitaire, ce qui met en lumière une accessibilité limitée aux repas à tarif social. De nombreux étudiants expriment donc le besoin de disposer de salles équipées de micro-ondes pour pouvoir réchauffer leurs repas, ainsi que d'améliorer la proximité avec un restaurant universitaire. De plus, près d'un quart des étudiants (25 %) signalent avoir déjà rencontré des difficultés pour se nourrir, soulignant une précarité alimentaire préoccupante au sein de la population étudiante.

- **Souhait de plus d'espaces de travail et de convivialité**

Les étudiants se déclarent largement insatisfaits des espaces de détente (78 %) et dans une moindre mesure des espaces de travail (46 %) disponibles sur les campus. Ils expriment un

besoin urgent d'aménagements pour créer des environnements plus confortables, tant pour le repos que pour les études. Les étudiants réclament plus d'espaces de détente équipés de mobilier confortable (80 %) ainsi qu'une meilleure utilisation des espaces extérieurs (68 %) pour en faire des lieux de convivialité et de relaxation. En parallèle, ils demandent une augmentation des espaces de travail individuels et des horaires d'ouverture plus flexibles pour les bibliothèques universitaires.

- **Des fragilités au niveau de la santé mentale**

Bien que 81 % des étudiants se disent en bonne santé physique, 45 % admettent ne pas se sentir épanouis, un chiffre encore plus marqué chez les étudiants boursiers (56 %). Cette situation est aggravée par le fait que 33 % des étudiants ont déjà renoncé à des soins, souvent en raison d'un emploi du temps trop chargé (55 %) ou de difficultés financières (52 %). Si plus de la moitié des étudiants (55 %) connaissent l'existence du service de santé universitaire (SSE), seulement 16 % y ont recours. Les étudiants appellent à des actions spécifiques pour améliorer leur bien-être mental, notamment des ateliers de gestion du stress (57 %), des campagnes de sensibilisation sur les troubles anxio-dépressifs (52 %) et des ateliers de gestion du sommeil (51 %).

- **Peu d'attentes envers l'université concernant l'offre d'événements fédérateurs**

Près de la moitié des répondants n'émettent aucune attente particulière quant à l'organisation de nouveaux événements culturels, sportifs ou festifs. Cette indifférence peut suggérer que l'université, dans sa configuration actuelle, est vue avant tout comme un lieu d'apprentissage ou que toutes leurs attentes sont déjà satisfaites.

(2) Synthèse des réponses obtenues pour chacune des thématiques abordées dans le questionnaire

Logement

Les résultats de l'enquête montrent que 47 % des étudiants vivent au sein de leur famille, tandis que 36 % louent un logement dans le parc privé, et seulement 2 % logent dans une résidence Crous (vs 7 % au niveau national). Pour les étudiants décohabitants, leur loyer médian est de 695 € par mois, ce qui représente la majeure partie de leur budget. La recherche de logement s'effectue principalement sur Internet (57 %), via des sites comme Seloger.com ou Leboncoin, tandis que l'usage des services logement du Crous reste marginal (9 %).

En termes de distance par rapport à leur lieu d'étude, 75 % ont un temps de trajet supérieur à 30 minutes pour se rendre à l'université, ce qui peut impacter leur disponibilité pour les activités académiques et extra-académiques. 98 % des étudiants utilisent les transports en commun.

Ressources

L'enquête révèle que 33 % des étudiants exercent un emploi pendant l'année universitaire, avec une moyenne de 16 heures par semaine pour ceux qui travaillent régulièrement. Si 70 % des étudiants trouvent leurs horaires compatibles avec leur emploi du temps, 30 % indiquent que leur emploi est essentiel pour financer leurs études.

En ce qui concerne le budget, le montant médian est de 500 € par mois, variant selon le statut : 527 € pour les boursiers et 400 € pour les non-boursiers.

Malgré les aides disponibles, 60 % des étudiants ne sont pas au courant des services sociaux de l'université, et seulement 8 % des répondants bénéficient d'aides sociales.

Restauration

En matière de restauration, 50 % des étudiants préparent leur propre repas et 41 % l'achètent à l'extérieur. Les repas du Crous sont appréciés pour leur coût (70 % de satisfaction), bien que le délai d'attente soit fréquemment critiqué (55 % d'insatisfaction).

Près d'un quart des étudiants déclarent avoir déjà rencontré des difficultés à se nourrir, un signe de précarité alimentaire. Parmi les solutions proposées pour améliorer la situation, 76 % des étudiants expriment le besoin de salles équipées de micro-ondes pour réchauffer leurs repas.

Espaces de travail et de détente

Les bibliothèques universitaires sont le principal lieu de travail pour 88 % des étudiants. Cependant, 74 % d'entre eux rencontrent des difficultés à trouver des places disponibles, principalement à cause du manque d'espaces et des horaires d'ouverture jugés trop restreints. Pour répondre à cette demande, 74 % des étudiants souhaitent l'augmentation des espaces individuels de travail.

Concernant les espaces de détente, 78 % des étudiants se déclarent insatisfaits et réclament davantage de lieux adaptés, notamment avec du mobilier confortable (80 %) et l'aménagement des espaces extérieurs (68 %).

Participation à des fêtes et des événements de campus

Seulement 26 % des étudiants participent à des événements culturels, sportifs ou festifs organisés par l'université. Parmi eux, 93 % se déclarent satisfaits de ces événements, mais les raisons invoquées pour la non-participation incluent le manque de temps (57 %) et d'intérêt (43 %).

En termes d'animations souhaitées, les étudiants montrent un intérêt particulier pour des concerts en plein air (67 %) et des projections de films (60 %), reflétant un besoin de dynamisme et d'initiatives culturelles sur les campus.

Santé

Bien que 81 % des étudiants affirment être en bonne santé, 45 % d'entre eux déclarent ne pas se sentir pleinement épanouis dans leur vie, un sentiment plus marqué chez les étudiants boursiers (56 %). De plus, 33 % des étudiants ont déjà renoncé à des soins, principalement en raison de leur emploi du temps chargé (55 %) ou d'un manque de moyens financiers (52 %). Le service de santé étudiant (SSE) est relativement bien connu (55 %), mais seulement 16 % des étudiants en ont déjà fait usage. Parmi les services souhaités, les étudiants demandent des ateliers de gestion du stress (57 %), une sensibilisation aux troubles anxio-dépressifs (52 %) et des ateliers de gestion du sommeil (51 %).

Activités sportives

L'enquête révèle que 60 % des étudiants pratiquent une activité sportive avec l'université ou en dehors. Pour ceux qui ne pratiquent pas, c'est très majoritairement par manque de temps (80 %). L'offre sportive proposée par l'UEFAPS est jugée satisfaisante, avec une note moyenne de 3,7 sur 5.

Ateliers de pratique culturelle

Concernant la culture, 30 % des étudiants participent à des ateliers de pratique culturelle, mais le manque de temps (70 %) est également cité comme le principal obstacle à une plus grande participation. Les étudiants expriment un fort intérêt pour des cours de théâtre (47 %) et de photographie (45 %) au sein de l'université.

Vie associative et engagement étudiant

40 % des étudiants sont engagés dans une association et 63 % de ceux-ci le sont au sein d'une association étudiante de l'université. 48 % estiment que les locaux mis à disposition des associations sont insuffisants. De plus, 60 % des étudiants engagés souhaitent que des formations soient proposées pour mieux accompagner les membres des associations dans leur mission.

53 % des étudiants trouvent que leur engagement n'est pas suffisamment valorisé.

Vecteurs d'information privilégiés

Le principal canal d'information utilisé par les étudiants pour suivre la vie de l'université reste l'e-mail, largement privilégié par 70 % des répondants. Toutefois, les réseaux sociaux, notamment Instagram jouent un rôle de plus en plus important, particulièrement auprès des étudiants en première et deuxième année. Les usages varient cependant selon l'année d'étude : les étudiants plus avancés tendent à s'informer davantage par des canaux plus traditionnels comme les e-mails, les affiches dans l'université ou la newsletter, tandis que les plus jeunes utilisent plus fréquemment les réseaux sociaux.